



HAL
open science

Les adolescents et leur rapport au débat public à travers les réseaux sociaux

Anna Jolivet

► **To cite this version:**

Anna Jolivet. Les adolescents et leur rapport au débat public à travers les réseaux sociaux. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03472950

HAL Id: dumas-03472950

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03472950>

Submitted on 9 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Bordeaux- INSPE d'Aquitaine

Master Métiers de l'enseignement, de l'Éducation et de la Formation

Second degré

Parcours Documentation

Les adolescents et leur rapport au débat public à travers les réseaux sociaux

Rapport Professionnel présenté par **Anna JOLIVET**

Sous la direction de **Clément DUSSARPS**

Année universitaire : 2020-2021

université
de **BORDEAUX**

INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Bordeaux

Remerciements

Je remercie tout d'abord Clément Dussarps, maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Bordeaux, pour ses conseils lors du choix du sujet du présent rapport, ainsi que pour son suivi et ses remarques précieuses tout au long de la progression de mon travail.

Je remercie plus largement l'ensemble des enseignants et formateurs de l'INSPÉ, qui m'accompagnent depuis deux ans avec une présence et une bienveillance rares, dans ma formation au métier passionnant de professeur documentaliste.

Merci à Christine Hachouf, professeure documentaliste au lycée professionnel Beau de Rochas à Bordeaux, ma tutrice durant cette année de stage, pour son accompagnement soutenu tout au long de l'année, pour ses relectures et conseils avisés lors de l'élaboration de la séquence pédagogique dont je rends compte ici.

Merci également à Christelle Gaillard, professeure de lettres modernes au lycée Saint Louis, pour son ouverture et son enthousiasme, avec qui je mène un travail pédagogique de fond depuis le mois de septembre en Éducation Morale et Civique (EMC) et en Éducation aux Médias et à l'Information (EMI). Cette enrichissante collaboration est à l'origine des différentes situations pédagogiques présentées ici.

Merci enfin à Frédéric Cazaux, grand amateur de débat et soutien sans faille, qui une fois encore a mis tout en œuvre pour que je puisse mener ce travail de réflexion dans les meilleures conditions possibles, et m'a apporté son aide précieuse pour donner à ce rapport sa forme définitive.

Merci à ma fille Léopoldine, qui, par son sens de l'argumentation en formation, nous montre que débattre est possible dès le plus jeune âge, mais convaincre par des arguments rationnels nécessite de passer par plusieurs années d'apprentissage.

Table des matières

Remerciements	1
Sigles et abréviations.....	3
Introduction	4
Présentation des références scientifiques	9
Situations pédagogiques et entretien	14
Contexte	14
Première situation.....	15
Deuxième situation.....	18
Entretien	23
Usages des réseaux sociaux.....	23
Les réseaux sociaux comme lieux d’engagement et de débat	24
Autres lieux d’engagement et de débat	30
Conclusion.....	34
Bibliographie	36
Annexes	38
Annexe 1 : Séquence pédagogique dessin de presse	38
Annexe 2 : Caricatures de Rayma et Honoré Daumier	41
Annexe 3 : Caricature d’Antonio Moreira Antunes	42
Annexe 4 : Textes de loi sur la liberté d’expression	43
Annexe 5 : Entretien avec deux élèves de première.....	45

Sigles et abréviations

Vous trouverez ici une liste alphabétique des abréviations présentes dans ce mémoire.

- CLEMI : Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information
- EMC : Éducation Morale et Civique
- EMI : Éducation aux Médias et à l'Information
- SIC: Sciences de l'Information et de la Communication

Introduction et présentation du sujet

Le sujet que nous abordons est initialement issu d'un questionnement personnel quant à quelques débats sociétaux dont nous sommes témoins lorsque nous nous informons à travers de grands médias d'information, et lorsque nous fréquentons les réseaux sociaux. Notre intérêt s'est tout d'abord porté sur la question de la posture morale de l'artiste, en dehors de son travail de création. Suite à la récompense très controversée de Roman Polanski pour son film *J'accuse* lors de la cérémonie des Césars en 2020, alors même que le réalisateur – comme un certain nombre de ses confrères – est accusé d'agressions sexuelles et de viols, nous avons prêté une attention accrue aux commentaires suscités par cet événement sur les réseaux sociaux. Dépassant le seul cas de Roman Polanski, une parole féministe s'est élevée pour dénoncer la reconnaissance de figures artistiques traditionnellement saluées par la critique, qui ne mériteraient pas cette reconnaissance, en raison de l'immoralité de leur comportement vis-à-vis des femmes. Le viol, pour rester sur cet exemple, constitue un crime et suscite à juste titre l'indignation. Mais que faire alors des productions artistiques, intellectuelles des individus coupables de crime, de délit ou tout simplement d'un comportement difficilement défendable du point de vue de la morale ? La théorie de *La Mort de l'auteur*, exposée par Roland Barthes dans un livre de 1967 ne semble plus acceptable. Roland Barthes écrivait alors que « l'unité d'un texte n'est pas dans son origine mais dans sa destination ». Or, aujourd'hui, lorsque l'origine pose un problème moral, plus aucune destination ne paraît acceptable aux yeux de certains. Ce désaccord s'exprime vivement sur les réseaux sociaux, faisant place à de vives confrontations d'opinions, à des condamnations pures et simples et des insultes nominatives à l'encontre des personnes soupçonnées de ne pas partager un point de vue dont la probité serait irréprochable. À cet exemple qui a recueilli notre intérêt, se sont ajoutés d'autres faits, dont l'issue a été tragique, et qui nous sont apparus comme relevant d'un phénomène similaire qui mêle positions morales et opprobre sur les réseaux sociaux.

Ainsi, de récents événements violents liés à des déclarations d'opinion sur les réseaux sociaux, mènent à s'interroger sur la légitimité de la prise de parole en ligne et sur la façon dont elle peut être reçue, relayée et discutée. Prenons quelques exemples frappants. En janvier 2020, Mila, une jeune lycéenne, poste une vidéo dans laquelle elle dit son aversion des religions en général et de l'Islam en particulier. Cette position antireligieuse vivement exprimée – relevant finalement selon la justice du blasphème et non de l'incitation à la haine – vaut à la jeune fille des menaces violentes menant à sa déscolarisation pour préserver sa sécurité. Au mois d'août dernier, le chef de cuisine Taku Sekine est accusé d'agressions sexuelles sur Instagram. Bien que le cuisinier ne soit pas expressément nommé sur les réseaux sociaux, ces accusations sont

rapidement relayées jusqu'à ce qu'un journal en ligne finisse par livrer le nom du coupable présumé au début du mois de septembre. Avant que l'affaire n'ait fait l'objet d'une enquête judiciaire, le chef met fin à ses jours. Au mois d'octobre, le professeur d'histoire géographique Samuel Paty est assassiné après la circulation d'une vidéo calomnieuse sur Facebook par un parent d'élève. Chacune de ces affaires se caractérise par la dénonciation, via les réseaux sociaux, d'une action menée ou supposément menée par un individu. Dans tous ces exemples, cette dénonciation a conduit à des insultes répétées, pour aboutir à des menaces dont la conséquence ultime a pu aller jusqu'à la mort de la personne visée, par suicide ou assassinat. Chacun de ces événements a mis au jour un sujet sensible dans lequel l'individu avait lui-même émis un avis ou mené une action interprétés comme indécents et offensants à l'égard d'autres personnes. Les valeurs qui ont été considérées comme bafouées dans les exemples que nous avons donnés sont la religion musulmane pour Mia et Samuel Paty, la dignité des femmes pour Taku Sekine. La remise en question de la légitimité des paroles ou des actes de ces individus a immédiatement donné lieu, non pas au débat quant aux sujets soulevés et à la saisie de la justice, mais à la cristallisation de points de vue hostiles à leur égard, ayant conduit à la mise en danger de leurs vies.

Ces affaires nous paraissent concerner tous les citoyens, et tout particulièrement les adolescents, pour diverses raisons. D'une part, ces derniers s'informent majoritairement via les réseaux sociaux, et non via les grands médias traditionnels¹. D'autre part, leur culture informationnelle et leur capacité d'analyse face aux événements d'actualité est en construction. Mais encore, plusieurs de ces « affaires » les touchent directement en tant qu'adolescents et en tant qu'élèves. Mila a dû être déscolarisée car le fait même de se rendre dans son lycée la mettait en danger de recevoir des représailles de la part d'autres élèves. Samuel Paty a été assassiné suite au relai et à l'acharnement de propos haineux à son encontre issus du père d'une élève du collège où il enseignait. Ici, la question n'est pas celle de la légitimité des points de vue défendus initialement par Mila, par Samuel Paty ou par leurs détracteurs, mais le pouvoir des plateformes de réseaux sociaux à décomplexer des paroles haineuses (quelles qu'elles soient), menant à des incitations au passage à l'acte. Ces événements, peut-être minimes par rapport à la quantité d'informations échangées via les réseaux sociaux, sont d'une telle violence qu'il nous semble légitime de les questionner, de pouvoir être indigné face à leur survenue qui ébranle la société

¹ Selon une étude menée par le Ministère de la culture en 2018 : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Les-jeunes-et-l-information-une-etude-du-ministere-de-la-Culture-vient-eclairer-les-comportements-des-jeunes-en-matiere-d-acces-a-l-information>

dans son ensemble. Le lien avec les adolescents est d'autant plus questionnant que certains sont engagés dans ces campagnes de calomnie sur les réseaux sociaux.

L'on peut pourtant reconnaître que des individus trouvent sur les réseaux sociaux le lieu de faire entendre les voix de communautés, d'identités, de causes invisibles ou bridées par les instances traditionnelles du pouvoir. La légitimité de leur engagement peut paraître difficile à remettre en question, tant leurs différentes luttes semblent converger dans un but commun qui consisterait à faire valoir la voix des opprimés, quelle que soit leur condition, face à une minorité constituée par des élites détenant l'argent et le pouvoir (les hommes, les Blancs, les Européens, les Chrétiens, etc.) (Sénac, 2019). Dès 2006 et dans les années 2010, le mouvement MeToo a conduit des femmes à dénoncer la fréquence et l'impunité des agressions et situations de harcèlement sexuel dites ordinaires. Beaucoup plus récemment, le mouvement Black Lives Matter, déclenché suite à l'assassinat en mai 2020 de Georges Floyd, un homme afro-américain tué par un policier blanc à Minneapolis, a permis le développement, sur les réseaux sociaux, d'une prise de position massive contre un racisme qui serait systémique au sein des forces de police aux États-Unis. Des manifestations ont suivi dans le monde entier. Les exemples de ce type sont nombreux, plus ou moins visibles, mais ce qui ressort, est que des communautés se forment autour d'une question, d'une revendication, dans le but de remettre en cause l'évidence de valeurs sociales traditionnellement intégrées, en faveur de davantage de tolérance. En ce sens, l'on peut voir dans le caractère viral de certaines revendications sur les réseaux sociaux, et dans les discussions et actions qu'elles engendrent, le lieu de l'expression d'un esprit critique et d'une évolution vers davantage d'égalité².

Toutefois, d'autres exemples montrent que des initiatives dans lesquelles la communication via les réseaux sociaux a pour but de faire s'élever des voix opprimées, peuvent aboutir à un musèlement du débat. Nous entendons ici le débat tel qu'il est défini par le philosophe allemand Jürgen Habermas, c'est-à-dire comme une discussion rationnelle dans laquelle le respect égal du point de vue de chaque participant, la capacité de chacun à comprendre les opinions d'autrui et à ré-articuler son argumentation pour la faire évoluer, constituent – entre autres – les conditions d'un échange constructif et générateur d'une intelligence collective (Habermas, 1987 ; de Barbanter, 2020). Ainsi, il apparaît que si Internet et les réseaux sociaux semblent refonder un

². Nous entendons ici l'esprit critique dans le sens qu'en donne le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales, c'est-à-dire comme l'attitude qui consiste à n'accepter aucune assertion sans contrôler la valeur de son contenu et son origine (<https://www.cnrtl.fr/definition/critique//1>). Il s'agit, pour le sujet qui nous occupe spécifiquement, d'être en capacité de remettre en question les fondements idéologiques d'un état de fait ou d'une déclaration.

espace public dans lequel peut s’instaurer un débat équitable, qui selon Habermas est le prérequis indispensable à la démocratie (von der Weid, 2017, p. 523), ces plateformes ne garantissent pas la capacité d’écoute et de remise en question des argumentations sur lesquels insiste le philosophe. La *cancel culture* nous semble être représentative de cet état de fait. Du verbe anglais *cancel* – « supprimer », « éliminer », « retirer » – l’expression *cancel culture* désigne dans sa signification contemporaine, l’élimination d’hommes et d’organisations ayant prétendument offensé les membres d’une même communauté, partageant une identité ou une expérience commune. Les combats légitimes contre telle forme d’oppression peuvent ainsi se muter en humiliations et lynchages à l’encontre de tel ou tel individu via des campagnes passant par les réseaux sociaux. Sous le prétexte de libérer la parole, la *cancel culture* ne permet que le ralliement à la « bonne cause », sans autre forme de débat (Chatelain, 2020). C’est ainsi que peuvent être accusés des pires intentions des individus dont le seul tort est de ne pas s’être prononcé sur un sujet, d’avoir utilisé un terme jugé blessant par une personne ou une minorité. Alors que la *cancel culture* est présente entre autres sur les campus nord-américains, certains s’inquiètent de la voir gouverner les campus français. En témoigne selon nous l’annulation en octobre 2019 d’une conférence de la philosophe Sylviane Agacinski à l’Université Bordeaux Montaigne. Cette dernière avait été jugée homophobe par des associations d’étudiants après s’être montrée peu favorable à l’ouverture de la Procréation Médicalement Assistée à toutes les femmes. Un communiqué signé par plusieurs associations étudiantes et relayé notamment sur le réseau social Twitter, disait alors vouloir tout faire pour empêcher la venue de la philosophe. Afin d’éviter tout heurt, l’Université Bordeaux Montaigne a pris la décision d’annuler cette conférence. Aussi pouvons-nous nous interroger quant à la place du débat public dans la société, lorsque via les réseaux sociaux – entre autres – la contradiction autour de laquelle il s’agissait initialement de discuter, peut mener à l’autocensure des organisateurs ou de l’un des partis. Il apparaît que le droit au chapitre d’une parole jusqu’ici enfouie, peut devenir le lieu d’expression d’une parole décomplexée au nom d’une certaine morale, annulant (*cancel*) toute possibilité de débattre. Cette tendance apparaît d’autant plus problématique qu’elle constitue une aubaine pour les idéologies ultra réactionnaires qui crient volontiers à la censure de leur propre parole (Mincke, 2018). Les raisons de cette évolution de l’expression des opinions sur les réseaux sociaux vers un débat qui peut devenir stérile sont potentiellement nombreuses. Selon le psychologue social américain Johnatan Haidt, et le juriste Greg Lukianoff, la propension à se sentir heurté proviendrait entre autres choses d’une tendance contemporaine de certaines personnes à confondre avec la réalité les sentiments qu’un fait ou une parole ont généré chez elles (Haidt, Lukianoff, 2018). Une partie des opinions personnelles seraient une forme d’allégeance à un groupe d’appartenance. Or, sur les réseaux

sociaux – lieux au sein desquels sont défendues les idées d’un groupe – le fait d’exprimer des oppositions, des désaccords, consisterait à manquer de loyauté à l’égard du groupe d’appartenance. C’est ainsi que les réseaux sociaux deviendraient le lieu de renforcement des identités de tous bords idéologiques, aux dépens de la confrontation construite et du débat. Et ceci semble autoriser le passage à l’acte des individus convaincus d’être dans « le bon combat ». La réponse à la contestation verbale peut ainsi prendre la forme d’une vengeance en actes. Or, c’est cette posture qui consiste à être persuadé de défendre une morale légitime et à ne pas supporter de la voir contestée, qui nous paraît être également à l’œuvre dans des affaires impliquant des extrémismes religieux comme dans l’affaire Mila ou dans le cas des événements ayant mené à l’assassinat de Samuel Paty.

En tant que professeure documentaliste, notre interrogation porte sur la posture à adopter comme enseignante, lorsque des adolescents peuvent se sentir personnellement perturbés, voire agressés quand ils sont confrontés à des opinions, des journaux, des faits, qui ne cadrent pas avec leur vision du monde, et que la réponse à une offense supposée passe volontiers par la publication immédiate d’une forme d’hostilité sur les réseaux sociaux. Nous avons conscience que ce type de phénomène n’est ni nécessaire ni systématique, mais les récentes « affaires » que nous avons évoquées plus haut montrent que ce type de configuration peut concerner de très près des élèves, et ce d’autant plus que ces derniers s’informent en priorité sur les réseaux sociaux. Ainsi les questions que nous posons ici sont les suivantes : dans quelle mesure les réseaux sociaux jouent-ils un rôle sur la façon dont sont traitées les questions vives du débat public ? Quelle perception peuvent en avoir des adolescents et dans quelle mesure peuvent-ils y prendre part ?

Pour tenter d’apporter des éléments de réponse, nous exposerons dans un premier temps la position de plusieurs auteurs qui ont travaillé sur la notion de débat public et sur le rôle actuellement joué par les réseaux sociaux dans les échanges d’idées. Nous aborderons également la question de la *cancel culture* comme notion faisant elle-même débat. Nous présenterons dans un second temps le contexte du lycée dans lequel nous effectuons notre stage. Nous soumettrons à l’analyse trois situations (une séquence pédagogique, un débat d’élèves, un entretien avec deux élèves), afin de tenter de comprendre la position des élèves vis-à-vis des questions qui nous intéressent et de proposer des moyens de les accompagner dans leur conception du débat et leurs usages des réseaux sociaux.

Présentation des références scientifiques

Nous fondons notre conception du débat sur les théories du philosophe Jürgen Habermas dans ses écrits sur l'espace public (Habermas, 1978) et sur la théorie de l'agir communicationnel (Habermas, 1987). Habermas y décrit les conditions nécessaires à un débat démocratique. Il insiste ainsi l'importance de l'argumentation rationnelle, qu'il entend comme la capacité à défendre des idées, en reconnaissant leur caractère critiquable, améliorable, dans la perspective de trouver des compromis entre les différents partis en jeu, et ce afin d'aboutir à des consensus servant l'intérêt commun des personnes concernées (Habermas, 1987, p. 34 ; 1978, p. XXV). Ces conditions forment selon Habermas une « éthique de la discussion » (Habermas, 1978, p. XXVII), dans laquelle se situe la fonction démocratique du débat, contrairement à un débat libéral entendu comme une lutte menée selon des objectifs stratégiques (*ibid.*, p. XXV). Habermas revendique donc la nécessité d'un débat au sein duquel chaque parti doit accepter la règle de la rationalité et de la potentielle autocritique, comme moyens de pouvoir évoluer vers une « décentration d'une compréhension égocentrée du monde » (Habermas, 1987, p. 91).

Par ailleurs, nous nous référons à la publication du sociologue Dominique Cardon, *La démocratie internet*, parue en 2011. L'auteur y présente les différentes formes nouvelles que peut prendre le débat public en utilisant les outils de communication disponibles sur Internet. Il insiste notamment sur la façon dont la discussion relative à des sujets quotidiens, rendue visible par les réseaux sociaux et les possibilités de commenter, donne aux individus les moyens de lancer des débats sur des sujets beaucoup plus diversifiés que dans les espaces de débat traditionnellement organisés par les instances politiques (Cardon, 2011, p. 70). Le sociologue montre également comment la parole journalistique se libère du cadre éditorial pour être davantage ouverte et soumise aux échanges et à la surveillance des lecteurs (Cardon, 2011, p. 73). Dominique Cardon, relève la tendance aux jugements de goût et aux rumeurs qu'encouragent des réseaux comme Twitter. Les réseaux sociaux apparaissent comme non propices au débat, dans la mesure où ils ne permettent pas d'encadrer ce dernier. En revanche, Dominique Cardon perçoit encore un véritable potentiel de débat critique et constructif sur des plateformes dédiées, encadrant les échanges. Il se montre également relativement peu méfiant vis-à-vis des fausses informations, qui selon lui restent marginales dans les « zones de haute visibilité de l'Internet » (Cardon, 2011, p. 75). Cette position vis-à-vis des fausses informations peut paraître aujourd'hui un peu datée, l'ouvrage auquel nous nous référons remontant à 2011. Toutefois, relevons que beaucoup plus

récemment, dans une interview donnée sur la radio France Inter en juin 2019³, Dominique Cardon met en garde contre les législations visant à censurer les fausses informations. En effet, pour le sociologue, ces dispositifs de censure seraient promulgués au prétexte d'une incompétence, pour le citoyen lambda, de faire lui-même l'analyse critique de l'information qu'il reçoit. Ainsi le point de vue de Dominique Cardon marque une distance critique vis-à-vis des réseaux sociaux, mais se montre globalement optimiste sur l'espace de liberté et d'expression qu'offrent les outils propres à internet, lieux de coordination de coopérations contestataires qui font évoluer les mentalités en donnant la parole à des personnes ou groupes invisibles, dotés d'une capacité d'analyse et de revendication qui, selon lui, leur est souvent refusée par des élites détenant un pouvoir politique, intellectuel ou social. Cet ouvrage permet de percevoir les outils d'expression démocratiques qu'offre Internet, tout en mettant en avant l'importance d'un encadrement des débats pour que ceux-ci puissent être constructifs. Toutefois, dix ans après la publication de ce texte, il nous semble qu'Internet montre que plusieurs phénomènes présentés comme non défavorables au débat et à la démocratie, ont montré leurs limites. Les fausses nouvelles sont malgré tout aujourd'hui légion et il convient de cultiver un esprit critique, de maîtriser certaines méthodes (multiplication et croisement des sources, dépassement d'Internet comme seule source d'information) et outils (outils de *fact checking*, recherche d'images inversées entre autres) pour lutter contre la désinformation⁴. Par ailleurs, la tendance des journalistes et autres auteurs à soumettre leur parole à l'évaluation directe des lecteurs nous paraît pouvoir conduire à l'autocensure, (comme nous le verrons dans l'une des situations que nous analyserons plus bas, lorsqu'au printemps 2019, l'édition internationale du *New York Times* a décidé de mettre définitivement fin aux dessins de presse dans ses pages après la publication d'une caricature à l'origine d'une vive polémique sur les réseaux sociaux).

Aussi, une certaine vigilance ressort chez plusieurs chercheurs ayant examiné la question du lien entre Internet et débat démocratique. Les raisons invoquées pour expliquer cet état de fait et les solutions pour y pallier varient quelque peu d'un chercheur à l'autre, ce qui selon nous montre la complexité de la question et la nécessité d'expérimenter différents usages d'Internet pour y créer un débat fécond. Nos lectures ne sont pas exhaustives mais permettent d'appréhender différents points de vue sur la question du débat en ligne. Dans un article de 2016 paru dans la revue *Questions de communication*, le professeur à l'université de Melbourne Scott Wright (dont

³. <https://www.dailymotion.com/video/x7bmadg>

⁴. Sur la connaissance et les moyens de lutter contre les fausses informations et théories du complot, nous renvoyons au mur collaboratif que nous avons construit et enrichi au cours de l'année, et mis à disposition des élèves et enseignants de notre établissement : <https://padlet.com/annajolivet/xp9jqij1w7b4y8r3>

les travaux portent depuis une vingtaine d'années sur la délibération démocratique sur Internet) explique que selon lui, les débats démocratiques dépassant une opposition stérile entre les partis, ne peut avoir lieu que dans des « tiers lieux ». Cet auteur définit comme tels les forums de discussion articulés autour d'un sujet non politique (parentalité, santé, etc.), lesquels offriraient potentiellement l'occasion de discussions non crispées sur des oppositions politiques *a priori* (Wright, 2016, p. 126). Ainsi, selon Scott Wright, même les forums et espaces de débat politiques encadrés ne seraient pas favorables à des délibérations politiques dépassionnées et constructives. Cette position l'éloigne de ce que pouvait affirmer Dominique Cardon sur les plateformes dédiées au débat politique. Ce dernier est toutefois suivi par Geoffroy de Barbanter, assistant et doctorant au laboratoire « Sciences, philosophies et sociétés » à l'université de Namur, dans un article paru en 2020 dans la revue *Éthique publique*. Selon lui, les débats qui ont lieu sur les réseaux sociaux et qui peuvent être qualifiés de libres, génèrent l'affrontement de positions si polarisées, que chaque parti se trouve conforté dans des logiques identitaires préexistantes (de Barbanter, 2020, § 2). Toutefois il plaide pour les débats en ligne organisés autour d'un sujet politique et soumis à un travail de modération, qui offriraient – sans les garantir – les conditions d'un réel débat démocratique, argumenté et non fondé sur l'instantanéité des affects (de Barbanter, 2020, § 18). Précisons que les implications technologiques mêmes d'Internet – référencement des sites, algorithmes – ne garantissent pas la même visibilité à toutes les publications. Ainsi, Roger Bautier (professeur en SIC à Paris 13) et Gabriella Giudici (docteur en SIC) rappellent que si chacun peut en effet exprimer son opinion sur Internet, la visibilité et les échanges avec d'autres internautes ne sont pas garantis, et ce pour des raisons également techniques imputables aux algorithmes des moteurs de recherche (Bautier, Giudici, 2014, § 5).

Les publications concernant la *cancel culture* pointent très directement les dangers de l'usage des réseaux sociaux pour créer un débat perçu comme illusoire et contre-productif. Yannick Chatelain, professeur à l'école de management de Grenoble, pointe dans un article de *The Conversation*, l'impossibilité de toute argumentation nuancée sur un réseau comme Twitter, du fait même de la restriction de chaque post à deux cent quatre-vingt signes (Chatelain, 2020). Le philosophe Laurent Dubreuil dénonce quant à lui ce qu'il nomme des procédures de « rééducation » des mots écrits ou prononcés en dehors d'une morale jugée acceptable (Dubreuil, 2020). La méfiance à l'égard de la *cancel culture* est surtout encouragée par des journalistes et

des intellectuels⁵. Elle peut aussi être contredite par certaines positions prises en faveur des minorités identitaires contre une oppression idéologique de droite (Mincke, 2018). L'idée qu'il existe une *cancel culture* est donc elle-même débattue.

Enfin, dans sa préface au récent ouvrage collectif *Controverses mode d'emploi* (Seurat, Tari, 2020), l'anthropologue Bruno Latour nous paraît très bien résumer en quoi les revendications identitaires symptomatiques de la *cancel culture*, sont bien à l'œuvre dans l'entrave au débat public qui se déplace et se dégrade par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Bruno Latour déplore en effet le rôle joué par l'usage d'Internet sur la qualité du débat public : « *le web a malheureusement été magnifiquement efficace pour répandre les plus extraordinaires pollutions dans le débat public* » (*ibid.*, p. 14). La raison en serait selon lui l'émergence ou au moins le renforcement de nouveaux régimes de vérité, non plus fondés sur une compréhension du monde au sens cognitif, mais sur l'adhésion préalable à une identité, à un groupe d'appartenance, qui revêt alors une valeur de référence absolue (pays, parti politique, religion, etc.) (*ibid.*, 18-19). Aussi Bruno Latour finit-il par poser la question suivante : « *Que faire quand certain.e.s nous disent que le monde dans lequel nous sommes n'est pas le même que le leur ?* » (*Ibid.*, p. 19). Or, cette question nous semble être au cœur de la problématique qui nous occupe, en ce sens qu'elle est celle à laquelle sont confrontés, consciemment ou non, des adolescents lorsqu'ils sont tentés de défendre une opinion ou de s'engager pour une cause, et tout spécialement sur les réseaux sociaux.

Internet, les réseaux sociaux, la revendication des identités contre un ancien universalisme visiblement pas si universel et potentiellement oppressif, sont autant de facteurs qui ébranlent les conditions du débat public démocratique tel que le définit Habermas. Ce débat habermassien peut-il migrer sur les réseaux sociaux ? Si oui, au prix de quelles modifications ? À l'inverse, s'il ne peut avoir lieu sur les réseaux sociaux, est-ce le début de la fin de négociations saines irriguant la démocratie ? Les analyses de situations impliquant des élèves de seconde générale et de

⁵. Voir entre autres sur cette question des tribunes et enquêtes menées par de grands médias tels que France Culture (<https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-du-debat/cancel-culture-le-debat-est-il-possible> ; <https://www.franceculture.fr/emissions/signes-des-temps/politique-identitaire-aux-etats-unis-du-racisme-a-la-cancel-culture> ; <https://www.franceculture.fr/emissions/le-tour-du-monde-des-idees/campus-americains-et-liberte-dexpression-un-changement-de-culture> ; <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediatique/cancel-culture-woke-quand-la-gauche-americaine-devient-folle>), *Le Monde* (https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/12/21/genre-identites-cancel-culture-le-fantasme-du-peril-americain_6064150_4500055.html), *Le Courrier International* (<https://www.courrierinternational.com/article/liberte-dexpression-les-mots-de-la-cancel-culture>), *Libération* (https://www.liberation.fr/debats/2020/07/10/la-cancel-culture-est-elle-une-nouvelle-censure_1793852), *Le Figaro* (<https://www.lefigaro.fr/international/cancel-culture-woke-quand-la-gauche-americaine-devient-folle-20201220>).

première technologique, nous permettront d'ouvrir une réflexion sur des réactions que peuvent avoir des adolescents confrontés à la question du débat public et des réseaux sociaux.

Situations pédagogiques et entretien

Contexte

Nous intervenons dans un lycée technique spécialisé dans les métiers de la biologie et de la chimie, dans le cadre du programme d'EMC, en collaboration avec une professeure de lettres, auprès d'une classe de seconde et d'une classe de première. Notre travail avec la classe de seconde s'inscrit dans le programme sur *La liberté, les libertés*. Le programme d'EMC de première porte sur *Les fondements et les fragilités du lien social*. Nous avons choisi de travailler à partir de trois situations. Nous présenterons tout d'abord une séance durant laquelle nous avons observé notre collègue professeure de lettres, menant un débat avec la classe de première, suite à l'assassinat de Samuel Paty. Nous examinerons ensuite une séquence menée par nous-même, portant sur la liberté d'expression et la censure à travers le dessin de presse, effectuée avec la classe de seconde. Enfin, nous étudierons un entretien que nous avons réalisé avec deux élèves de première pour les interroger sur leur perception des réseaux sociaux comme lieux d'engagement et de débat. Cet entretien a été mené non pas dans le but d'avoir une appréhension globale d'un point de vue adolescent qui serait uniforme, mais afin de pouvoir rendre compte d'une analyse de quelques élèves, entre la réalité de leur rapport aux réseaux sociaux et les notions examinées en séances pédagogiques.

Les sujets à l'œuvre lors de ces situations rejoignent le questionnement plus large que nous avons tenté d'explicitier ci-dessus qui est celui de comprendre ce que les usages des réseaux sociaux numériques font au débat public. Comment accompagner les élèves d'une façon pertinente, sans être prescriptive, dans leur position de citoyen s'informant sur les réseaux sociaux et dont les opinions et les engagements peuvent s'exprimer à travers ces plateformes ? Comment contribuer à leur donner une compréhension des enjeux de la liberté d'expression sur Internet, afin qu'ils puissent l'utiliser en comprenant l'importance du débat, qui vise à discuter en respectant le point de vue d'autrui, sans tomber dans une violence verbale stérile, prémisses potentielles à l'intolérance et à la violence physique ? Voici les questions que ces situations tentent d'éclairer.

Première situation : Débat suite à l'assassinat de Samuel Paty (classe de première)

La première situation est l'observation du débat mené le 3 novembre 2020 par notre collègue professeure de lettres avec une classe de première suite à l'assassinat de Samuel Paty. Les élèves ont été invités à exprimer leur ressenti face à cet événement, puis à dire ce qu'ils en savaient, afin de retracer les faits avérés et d'écarter les suppositions ou rumeurs.

Tous les élèves se sont dans un premier temps dits choqués de ce crime. Beaucoup ont dit ne pas avoir suivi l'enquête de près, mais avoir été tenus au courant par leurs parents. Ainsi, leurs connaissances sur ce qui était su de la succession d'événements ayant mené à l'assassinat, étaient parcellaires. Mises bout à bout et avec l'aide de la professeure de lettres, ces connaissances ont permis de récapituler les faits, mettant l'accent sur l'embrasement des incitations à la haine à l'encontre du professeur sur les réseaux sociaux. Très rapidement, les élèves ont amené le débat vers le sujet des caricatures de Mahomet publiées par le journal *Charlie Hebdo*. Ce point précis, bien que primordial, n'avait pas été abordé au préalable par notre collègue. Un débat s'est ainsi instauré, abordant plusieurs points :

- Le rôle de la presse traditionnelle dans la dissimulation ou la reconnaissance de faits injustes (peuples opprimés, guerres éloignées, etc.) ;
- La légitimité de la satire et de la vulgarité dans la presse dans le but de faire réagir les lecteurs ;
- La légitimité de la critique à l'égard de certaines personnes ou institutions (les religions, mais également le président de la République).

Le travail de la professeure de lettres a alors consisté à rappeler que *Charlie Hebdo* est un journal ancien, créé en 1960 sous le nom de *Hara Kiri*, dont la ligne éditoriale est explicitement athée et anticléricale, et dont la vocation est de choquer et de faire réfléchir par la caricature. Il a été signalé que les caricatures publiées touchent toutes les religions, notamment catholique. Les polémiques et procès autour des caricatures ont été nombreux en une soixantaine d'années d'existence. Le journal a notamment été interdit de publication à deux reprises en 1961 et 1966. L'objectif d'un tel rappel historique était non pas de prendre la défense de *Charlie Hebdo* et des caricatures qui y sont publiées, mais de bien contextualiser les caricatures de Mahomet suscitant la discussion des élèves.

Ce qui a retenu notre attention au cours de ce débat, est la civilité avec laquelle les élèves ont pris la parole, posé des questions et exprimé leurs opinions. Cette courtoisie leur a d'autant mieux permis de s'exprimer sur la légitimité de la caricature de presse. Plusieurs élèves ont alors

fait part de leur désaccord quant à l'utilisation d'une caricature ou d'un humour choquant comme moyens de faire réfléchir les lecteurs. Le rappel du scandale provoqué par la une de l'*Hebdo Hara-Kiri* en 1970 pour la mort de général de Gaulle : « Bal tragique à Colombey – 1 mort », a fait réagir les élèves d'une façon qui nous a beaucoup étonnée. En effet, alors que nous pensions que la figure de Charles de Gaulle ne toucherait pas nécessairement les élèves de nos jours, ces derniers ont expliqué que selon eux, il était irrespectueux de faire ce type d'humour sur un homme politique aussi important pour l'histoire de la France. Ainsi, plusieurs élèves ont exprimé leur désaccord quant à un humour grinçant, qu'ils jugent incorrect, et pour cette raison même, illégitime. Cela nous a frappée, car le caractère impertinent de *Hara-Kiri*, puis de *Charlie Hebdo* est revendiqué depuis toujours. La ligne éditoriale est claire : il s'agit de manquer de respect à tout ce qui doit en inspirer (le slogan de *Hara-Kiri* était, dans les années 1960 « Journal bête et méchant »). Cet irrespect a fait l'objet de polémiques, de censures, comme nous l'avons évoqué plus haut. Mais ces censures étaient alors le fait d'une morale conservatrice institutionnalisée. Or, lors de ce débat, des adolescents généralement assez chahuteurs et bavards en classe, que l'on aurait pu attendre du côté de la rébellion, se sont montrés les défenseurs d'instances que selon eux, la morale ne permettait pas d'attaquer (en l'occurrence la religion et une figure politique forte). Concernant l'assassinat de Samuel Paty, après s'être tous montrés indignés dans un premier temps, le déroulement du débat a montré que sans nécessairement cautionner l'acte criminel en question, les élèves désapprouvaient pour certains d'entre eux les agissements du professeur ayant montré des caricatures de Mahomet publiées dans *Charlie Hebdo* durant un cours au collège, au motif qu'une telle action donnait de la visibilité à une pratique journalistique pour le moins discutable.

Rétrospectivement, ce débat mené en classe nous a paru intéressant à titre professionnel et peut-être salutaire pour les élèves. En effet, l'effroi généré par l'assassinat de Samuel Paty, a fait grandir dans les médias traditionnels et au sein des discussions entre collègues dans notre lycée, une indignation et une défense farouche de la ligne éditoriale de *Charlie Hebdo* en vertu de la liberté d'expression. Or, que faire, si des élèves ne s'inscrivent pas strictement dans cette position ? Convient-il seulement de s'en indigner ? Ce débat avec les élèves nous a paru mettre au jour plusieurs questions *a priori* contradictoires pour la problématique qui nous occupe. Tout d'abord, la posture morale, voire moralisatrice des élèves, semble aller dans le sens d'une potentielle censure d'idées opposées ou d'attitudes choquantes. Au demeurant toutefois, dans la mesure où la capacité à faire le procès de l'autre en tant que figure d'un insupportable irrespect existe, il nous semble qu'elle mérite d'être exprimée plutôt que tue, au risque de gagner en violence. Ainsi nous est-il apparu qu'il était important de laisser les élèves s'exprimer sur des

questions controversées lorsque les conditions sont réunies (ici, les élèves sont restés très calmes et ont respecté la parole des autres tout au long de l'heure). Ceci leur permet, nous semble-t-il, de ne pas se sentir muselés ou condamnés. Ceci permet également aux enseignants de réfléchir sur des balises morales d'une partie d'une jeune génération, qui n'évolue plus dans les mêmes questionnements que des générations nourries de revendications politiques plus anciennes. Ce débat mené en classe nous a paru être une expérience utile, justement pour qu'aucune des opinions contradictoires ne se sente bridée dans son bon droit, ce qui aurait pu accentuer davantage la polarisation des opinions sur la question des caricatures de presse. Il nous paraît plus pertinent d'encourager un débat argumenté qui prend en compte des postures morales et/ou identitaires actuelles, que de contrer volontairement ces dernières, et ce afin de resituer le débat dans un cadre qui s'approche de l'éthique de la discussion d'Habermas.

La séance s'est terminée par la lecture, par la professeure de lettres d'une tribune parue dans le journal *Le Monde* et signée de plusieurs intellectuels musulmans et imams, expliquant le droit de se sentir personnellement choqué par des propos satiriques ou par des caricatures, sans jamais, collectivement, remettre en question l'importance et la légitimité d'une liberté d'expression qui est autorisée à déranger et à se moquer⁶. Cette lecture, menée à quelques minutes de la fin de la séance, n'a pas pu faire place à une discussion, mais avait pour objectif de montrer qu'une conviction religieuse, sans cautionner toutes les opinions tolérées dans le cadre légal de la liberté d'expression, n'autorise pas à investir un combat violent à leur rencontre.

⁶ « Boycoter la France, c'est ignorer la réalité de ses idéaux » : l'appel d'intellectuels musulmans à « la concorde et l'union », *Le Monde*, 31 octobre 2020, en ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/31/il-faut-cesser-le-boycott-de-la-france_6058042_3232.html.

Deuxième situation : Séquence pédagogique sur le dessin de presse (classe de seconde)

La deuxième situation concerne une séquence pédagogique menée avec une classe de seconde et composée de trois séances (Annexe 1). Nous y avons abordé la question de la liberté d'expression à travers le dessin de presse. Nous détaillerons les objectifs de la séquence, ainsi que les compétences que nous avons souhaité mobiliser chez les élèves, puis nous décrirons le déroulement de la séquence pour pouvoir en tirer une analyse.

Objectifs disciplinaires :

- Connaître l'histoire de la liberté d'expression et de la liberté de la presse en France et dans le monde à travers des textes fondamentaux.
- Développer l'esprit critique par la mise en évidence des principes qui fondent la démocratie.
- Connaître la limite entre liberté d'expression et incitation à la haine.

Objectifs en EMI :

- Connaître les enjeux de la liberté d'expression à travers le dessin de presse.
- Développer son esprit critique par un usage raisonné des médias.

Compétences disciplinaires :

- Respecter les opinions et la liberté d'autrui.
- Savoir identifier et expliciter les valeurs éthiques et démocratiques en jeu à travers la liberté du dessin de presse
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Compétences en EMI :

- Respecter les opinions et la liberté d'autrui.
- Savoir identifier et expliciter les valeurs éthiques et démocratiques en jeu à travers la liberté du dessin de presse
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Cette séquence consistait à aborder la liberté d'expression à travers le dessin de presse en montrant à quel moment celle-ci se trouve outrepassée lorsqu'il s'agit d'attaquer un individu dans sa religion (juive en l'occurrence), et réciproquement à quel moment celle-ci se trouve bridée par

des formes d'autocensures des médias suite à des procès populaires menés à leur rencontre sur les réseaux sociaux.

Lors de la première séance, nous avons ainsi dans un premier temps expliqué ce qu'autorisait la caricature en France, en passant par la diffusion d'une petite vidéo sur la question issue des *Clés des médias*, créée par le CLEMI⁷. Nous avons ensuite examiné deux exemples de dessins ayant été censurés (Annexe 2) :

- Un dessin de la dessinatrice vénézuélienne Rayma, paru dans le journal *El Universal* en 2014, dénonçant l'état déplorable du système de santé dans son pays, du fait d'une corruption encouragée par le pouvoir en place. Le dessin, bien que simple et ne caricaturant personne, visait le gouvernement, ce qui a conduit au limogeage de la dessinatrice.
- Une caricature d'Honoré Daumier, publiée en France en 1831 par le journal *La Caricature*, représentant le roi Louis Philippe tel Gargantua, ingurgitant l'argent des pauvres afin de le restituer – à travers sa chaise percée – aux privilégiés. Cette caricature a valu à Daumier une condamnation à six mois de prison et une amende de cinq cent francs (le dessinateur sera finalement laissé en liberté provisoire, mais fera de la prison pour d'autres caricatures).

Ces exemples ont été choisis en raison de leur éloignement dans le temps et dans l'espace afin de s'extraire des affects relatifs aux polémiques accompagnant la question de la caricature dans la presse contemporaine française.

Les deux séances suivantes ont été consacrées à l'étude d'une caricature parue au printemps 2019 dans l'édition internationale du journal le *New York Times*. Cette caricature du dessinateur Antonio Moreira Antunes montre Donald Trump, portant une kippa sur la tête ainsi que des lunettes noires le faisant figurer comme une personne aveugle. Le président américain tient en laisse Benjamin Netanyahu, figuré avec un corps de chien et portant l'étoile de David autour du cou (Annexe 3). La caricature a été jugée antisémite et a suscité une indignation massive sur les réseaux sociaux. Le *New York Times* a présenté ses excuses pour l'antisémitisme de la caricature, a retiré le dessin en question et a cessé de collaborer avec le dessinateur. Toutefois, l'indignation face au dessin et les attaques véhémentes à l'encontre du *New York Times* sur les réseaux sociaux, ont conduit le journal à prendre la décision de ne plus publier aucun dessin dans ses pages. Nous n'avons volontairement jamais montré la caricature en question aux élèves. Nous l'avons

⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=dRfvJ9Cv5U0&list=PU29yWVXoLnOhSJ1G1AFMGnw&index=20>

seulement décrite, avec précision et en définissant reprecisant l'identité de Donald Trump et de Benjamin Netanyahu, ainsi chaque terme employé. Cette présentation a été suivie de l'écoute d'extraits d'une émission de la radio France Culture consacrée à cette affaire⁸, dans laquelle les dessinateurs Xavier Gorce et Patrick Chappatte se sont exprimés sur le dessin du *New York Times*. Xavier Gorce, alors dessinateur au *Monde*, défendait son point de vue selon lequel le dessin de presse a pour objectif de déranger le lecteur. Selon lui, la condamnation de la caricature de Donald Trump est due au fait que le dessinateur a fait un amalgame entre critique politique et critique religieuse, ce qui a conduit à qualifier son dessin d'antisémite. Patrick Chappatte, dessinateur au journal suisse *Le Temps* et au *New York Times*, sans remettre en question l'antisémitisme supposé du dessin, exprime quant à lui son inquiétude sur la moralisation populaire issue des réseaux sociaux, qui exerce une pression sur les journaux, menant à une autocensure et donc à une réduction de la liberté d'expression. Nous avons insisté sur la nuance à faire entre le fait d'outrepasser la liberté d'expression (en tombant dans l'antisémitisme ici) comme action condamnée par la justice et requérant une réaction, et autocensure du journal pour éviter d'avoir à subir des campagnes haineuses via les réseaux sociaux. Afin de faire réagir les élèves et de percevoir s'ils avaient bien compris la nuance, nous leur avons posé la question suivante : l'autocensure est-elle bénéfique pour la liberté d'expression ?

Nous avons terminé cette séquence par la distribution et la lecture de plusieurs textes de lois ou ayant une valeur légale reconnue, relatifs à la liberté d'expression en France depuis la fin du XVIIIe siècle (Annexe 4) :

- Article 11 de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* du 26 août 1789 (texte inscrit dans le bloc constitutionnel) ;
- Ordonnances du roi Charles X du 28 juillet 1830 (mesures prises par le gouvernement, mises en application dès leur publication) ;
- Article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* du 10 décembre 1948 (sans véritable portée juridique, adoptée par l'ONU, ce texte a une valeur déclarative, c'est-à-dire que le fait de l'avoir déclarée la rend valable au niveau international) ;
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

⁸ <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediatique/quel-avenir-pour-le-dessin-de-presse>

Ces textes de loi étant de fait fastidieux à comprendre, nous les avons lus à haute voix avec les élèves, en les expliquant au fur et à mesure. Les élèves ont été invités à écrire les explications directement sur le document qui leur avait été distribué.

Comme précisé plus haut, cette séquence a été parcourue de moments de questions posées aux élèves pour évaluer leur compréhension des enjeux à l'œuvre à travers la liberté d'expression et le dessin de presse, mais il y a également eu quelques prises de parole spontanées des élèves. Les élèves ayant pris la parole suite à notre question (l'autocensure est-elle bénéfique pour la liberté d'expression ?), ont montré qu'ils avaient, pour l'exemple du *New York Times*, compris les différents enjeux entrant en compte dans le retrait du dessin et l'autocensure du journal. Les interrogations des élèves ont par la suite spontanément porté sur la question du rapport entre caricature et religion, et sur la question des caricatures de Mahomet parues dans *Charlie Hebdo*. Un élève a ainsi demandé en quoi le fait de caricaturer le prophète différait de l'insulte faite à Benjamin Netanyahu. Nous avons alors expliqué que la posture athée et anticléricale de *Charlie Hebdo* consiste à s'attaquer à toutes les religions en tant qu'institutions, prenant pour cible par exemple le Christ ou le Pape pour la religion catholique et Mahomet pour la religion musulmane. Nous avons précisé qu'en l'occurrence ces personnages faisaient figure de symboles, non pas de la foi, mais de l'organisation religieuse qui l'entoure. La représentation de Benjamin Netanyahu portant des attributs de judéité peut certes renvoyer au fait qu'il dirige Israël, proclamé par la loi israélienne du 19 juillet 2018 comme « l'État-nation du peuple juif ». Mais Benjamin Netanyahu est aussi une personne de confession juive, et ce choix religieux, personnel, ne peut être tourné en dérision. Dans le cas de *Charlie Hebdo*, c'est la religion en tant qu'ensemble de dogmes qui est visée, dans le second cas, il s'agit d'un représentant politique, mais aussi d'un homme et de ses convictions intimes.

Il ne nous est pas aisé de percevoir dans quelle mesure cette séance a mené les élèves vers les objectifs déterminés au préalable. Cette classe de seconde se montre très souvent réservée. D'un côté, il est apparu que certains élèves distinguaient bien franchissement des limites de la liberté d'expression et autocensure. D'un autre côté, la question de l'élève qui nous a demandé en quoi l'insulte faite à Benjamin Netanyahu différait de celle faite à Mahomet, nous a frappée. En effet, il nous semble qu'à travers cette question pointe le fait qu'une personne de religion musulmane (ce qui est le cas de cet élève) ne perçoit potentiellement pas Mahomet comme la représentation d'une religion considérée comme dogmatique, mais essentiellement comme un être historique et révélateur d'une parole divine. Il ressort alors que la question de la limite entre liberté d'expression et incitation à la haine, n'est pas perçue de la même façon par tous les élèves

et suscite chez une partie d'entre eux au moins un questionnement. Le sujet est au demeurant une question qui n'est pas fixe, et nécessite des débats. Nous retrouvons ici, dans la question de l'élève relative à Mahomet, la question du filtre de l'identité dans la perception du monde, telle que l'explique entre autres Bruno Latour, comme nous l'avons exposé plus haut (Seurat, Tari, 2020). Sans vouloir ni généraliser ni anticiper la pensée de cet élève, avec lequel nous n'avons pu développer la discussion faute de temps, nous nous interrogeons sur la possibilité de discuter et de critiquer sa propre opinion lorsque celle-ci relève d'une identité portée en soi avec ferveur (Habermas, 1987). Par ailleurs, il nous paraît hâtif de conclure que les élèves qui ont bien distingué la nuance entre outrepasser la liberté d'expression et s'autocensurer, maîtrisent désormais les enjeux des débats sur la liberté d'expression via les réseaux sociaux. En effet, ces quelques adolescents n'étaient pas impliqués affectivement dans le sujet qui nous occupait. Ce détachement de l'affect, nous avons délibérément souhaité le mettre en œuvre pour que les élèves bénéficient d'une distance critique qu'ils pourront réinvestir par la suite, lorsqu'ils seront confrontés à des situations similaires, impliquant ou non leur engagement personnel. Mais il nous est difficile, suite à cette séquence, de mesurer dans quelle mesure cet objectif aboutira concrètement pour eux.

Plusieurs points nous semblent à reconsidérer au sein de cette séquence, afin de mener les élèves à réfléchir plus avant sur la question des limites de la liberté d'expression et sur la légitimité des usagers des réseaux sociaux à statuer sur cette question qui est pourtant encadrée par la loi. Car il ne s'agit pas de mener les élèves à contester des convictions qu'ils peuvent partager à titre personnel, mais de les mener à savoir distinguer valeurs personnelles et intérêt général, pour reprendre une notion d'Habermas (Habermas, 1978). Il conviendrait ainsi d'étudier davantage les caricatures comme celles de Rayma et d'Honoré Daumier afin d'amener les élèves à se prononcer sur les sentiments qu'elles révèlent en eux. En effet la violence et la trivialité de la caricature d'Honoré Daumier a laissé les élèves sans réaction. Aussi une discussion ou un travail écrit pourrait tenter de mener à comprendre pourquoi la lithographie de Daumier, extrêmement virulente en son temps, apparaît aujourd'hui inoffensive, afin de souligner le fait qu'une caricature sortie de son contexte suscite souvent moins d'émoi qu'une caricature reliée à une actualité débattue. Il pourrait être intéressant de distribuer un questionnaire aux élèves afin de les interroger sur les différences de conception de la liberté d'expression en fonction des contextes culturels et historiques, mais également les inviter à donner sur une caricature, leur sentiment personnel et ce qu'ils pensent que la loi autoriserait ou non.

Entretien avec deux élèves de classe de première

Enfin, nous avons convié deux élèves à venir ensemble pour un entretien. Antoine et Hadrien (les prénoms ont été modifiés) appartiennent à la classe de première ayant participé au débat décrit ci-dessus. Hadrien participe souvent en classe, se montrant volontiers ouvert à la discussion. En temps normal, Antoine est beaucoup plus réservé dans le contexte de la classe. Toutefois, lors de l'entretien que nous avons mené avec ces deux élèves, Antoine s'est montré beaucoup plus disert qu'Hadrien. L'entretien abordait plusieurs aspects relatifs aux réseaux sociaux, à l'engagement et au débat, qu'ils aient lieu sur ces réseaux sociaux ou par d'autres voies. Nous avons interrogé les élèves sur leur connaissance des réseaux sociaux et sur l'usage qu'ils en font. Puis, nous avons orienté la discussion sur les questions de l'engagement et du débat : nous avons demandé aux élèves quelle était leur définition de l'opinion, du débat et de l'engagement, puis la part qu'ils prenaient ou non au débat et aux formes d'engagement présents sur les réseaux sociaux. Enfin, nous les avons interrogés sur leurs connaissances de lieux d'engagement et de débat autres que les réseaux sociaux (Annexe 5). Il apparaît que si Antoine a beaucoup plus parlé que son camarade, son discours était parcouru d'hésitations : il émettait des pauses dans la diction, des « euh » lui laissant un petit temps de réflexion, et commençait beaucoup de phrases sans les terminer. Les réponses d'Hadrien étaient plus concises et plus assurées. Malgré leurs différences dans leur mode d'expression, Antoine et Hadrien ont révélé chacun un point de vue propre sur les questions posées. Nous abordons ici l'analyse de l'entretien par le biais des thématiques qui y ont été traitées.

Usages des réseaux sociaux

Le premier rôle attribué aux réseaux sociaux par les deux élèves interrogés (Facebook, Instagram, Snapchat, YouTube, WhatsApp, Pinterest, Reddit, LinkedIn selon la liste établie par eux-mêmes), est celui de lieu de prolongement du lien amical. Cette fonction est surtout avancée par Antoine :

« Instagram ou Snapchat, ça a permis d'avoir quelque chose que j'avais pas avant, c'est-à-dire garder contact avec les amis que j'avais... sur Instagram, j'ai installé Instagram, c'est par rapport à des amis, on s'est créé un groupe, pour pouvoir continuer à parler même si on se voyait plus » (Antoine)

Hadrien, tout en reconnaissant cette fonction, insiste moins dessus : *« c'est aussi pour voir, rester aussi en contact avec des amis, des gens proches, qui sont pas avec nous tout le temps. » (Hadrien)*. Hadrien semble par ailleurs davantage conscient de la diversité des emplois des

réseaux sociaux. En effet, alors qu'Antoine s'en tient à la question d'un lien gardé avec ses amis, Hadrien, au cours de l'entretien, évoque des fonctions de partage de savoir et d'exposition de soi :

« beaucoup les journaux ou beaucoup de choses culturelles sont mis sur euh... à la page avec les réseaux sociaux, ce qui permet quand même de mettre une ouverture plus importante sur euh le savoir qu'on va apprendre et tout ça pour les gens qui n'ont pas accès au savoir. » (Hadrien)

« ce qui me dérange c'est qu'avec les réseaux sociaux on n'a plus vraiment de vie privée » (Hadrien)

Les deux adolescents évoquent le phénomène d'addiction aux réseaux sociaux. Mais là où Hadrien se place – dans son discours tout au moins – en position d'observateur (« *L'addiction aussi qui est provoquée par ce genre de réseaux sociaux* » ; « *les jeunes peuvent devenir addict et tout ça sur les réseaux sociaux et tout ce que ça peut créer.* » Hadrien), Antoine se défend à titre personnel d'être tombé dans cette addiction :

« moi je suis pas addict aux réseaux sociaux parce que j'ai eu la chance... j'ai eu mon premier portable en Seconde, ce qui est très tard par rapport à la plupart des personnes, et j'ai installé mes premiers réseaux sociaux, pareil aussi très tard. Et depuis ma sixième je suis repoussé par les réseaux sociaux, je me repousse parce que je sais, je savais très tôt que, déjà, je comprenais pas le principe, mais du coup ce qui m'a permis aujourd'hui de ne pas tomber dans l'addiction » (Antoine)

Ici, alors qu'Hadrien tente d'expliquer sa conscience des risques de dépendance, Antoine rebondit sur ce sujet (que nous n'avions pas mentionné dans nos questions) en se justifiant de ne pas tomber dans un tel travers.

Les réseaux sociaux comme lieux d'engagement et de débat

La question plus spécifique que nous souhaitons aborder dans cet entretien était la suivante : dans quelle mesure des adolescents peuvent percevoir et/ou utiliser les réseaux sociaux comme des lieux d'engagement et de débat ? Dès leurs définitions respectives de l'opinion, de l'engagement et du débat, nous voyons poindre des postures sensiblement différentes. Pour Antoine comme pour Hadrien, débattre revient à échanger autour d'une opinion, dans le but de la partager, de la diffuser :

« Ben un débat c'est quand plusieurs personnes se rencontrent pour parler d'un sujet quel qu'il soit mais aussi diffuser leur opinion sur ce sujet. » (Hadrien)

« des personnes vont exprimer leurs idées, puis voilà ils vont essayer de discuter euh, de... de régler, enfin de... de voir quelles sont les idées des autres et de parler de tout ça, c'est pour euh... C'est... Ce que j'ai à dire sur le débat c'est voilà, comment des fois on peut avoir des idées contradictoires, c'est aussi se mettre d'accord, exprimer ses idées au public. » (Antoine)

Mais Hadrien associe aux questions d'engagement et d'opinion, les notions d'idéologie et d'identification à une cause, faisant apparaître selon nous que l'engagement relève de l'affiliation à un système de valeurs et de compréhension du monde⁹ :

« donner son avis sur quel que soit le sujet, son idéologie aussi. » (Hadrien)

« Pour moi s'engager dans une cause, c'est euh, ben, s'identifier à une... à quelque chose, s'identifier à un problème actuel sur lequel on veut défendre ou aider à se construire. » (Hadrien)

Antoine, soutient pour sa part l'idée d'un engagement moins absolu, relevant de l'adhésion à une idée, sans nécessairement être directement concerné par celle-ci :

« on défend une idée, mais euh, on n'est pas obligé de s'identifier forcément à la cause par exemple le... je peux très bien défendre la cause féministe, sans pour être autant touché par ce problème. » (Antoine)

Cette distance qu'Antoine marque vis-à-vis des réseaux sociaux et des activismes qui s'y manifestent, confronté à la vision d'Hadrien, plus prompt à reconnaître de l'utilité à un militantisme présent sur ou en dehors des réseaux sociaux, se confirme tout au long de l'entretien. Ainsi, il est intéressant de relever qu'alors qu'Antoine prend une posture morale vis-à-vis de l'addiction aux réseaux sociaux, il se montre également ambivalent quant au fait de s'engager pour une cause spécifique sur ces mêmes réseaux et de prendre part aux débats qui la concernent. Concernant sa propre pratique, il concède avoir déjà partagé du contenu montrant son adhésion à

⁹ Nous entendons ici l'idéologie selon la définition qu'en donne dictionnaire en ligne du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, soit comme un « Ensemble plus ou moins cohérent des idées, des croyances et des doctrines philosophiques, religieuses, politiques, économiques, sociales, propres à une époque, une société une classe et qui orient l'action » (<https://www.cnrtl.fr/definition/id%C3%A9ologie>).

une cause, mais il revient très rapidement sur cette affirmation en déclarant que cette pratique n'est tout de même pas habituelle chez lui :

« Instagram j'aime beaucoup, parce que je suis abonné, c'est une chaîne que, qui montre beaucoup, bon, de, ben... les atrocités que peuvent faire les humains, et des fois je peux... des fois ça m'arrive, je l'ai déjà fait quelque fois, de partager sur mes stories, des trucs comme ça, ça m'a... Oui, donc c'est aussi pour partager, de défendre des causes » (Antoine)

« je donne pas vraiment enfin, je donne pas vraiment mes avis comme ça sur hem... Ce que j'ai pas, posté en story, euh, voilà, l'assaut du Capitole, je trouve que voilà voilà... j'en vois pas la nécessité, et du coup j'assiste pas nécessairement à ce genre de débat. J'aimerais donner mon avis, je peux donner mon avis, mais je ne... » (Antoine)

« je me vois pas, poster en story euh mes avis. » (Antoine)

« c'est vrai qu'on peut deviner mes idées en fait. Parce que par exemple quand je poste, sur ma story, euh, par exemple j'ai posté il y a un moment déjà, donc ce signe de cyan, la couleur cyan qui représente les... en fait pour défendre la cause des Ouïgours en Chine, j'avais posté ça sur mon Instagram, et puis en voyant ça on peut deviner que oui, enfin oui, je trouve ça horrible et je défends la cause de ces Ouïgours donc on peut deviner mon avis de cette façon, mais je ne poste pas, enfin je ne poste pas mon avis. » (Antoine)

Pour Antoine, diffuser son opinion et la défendre sur les réseaux sociaux est avant tout source d'une violence qui peut se développer de façon incontrôlée : *« les réseaux sociaux c'est quand même un endroit un peu de déchainement de violence », « ça va vite être une escalade », « arrêtez cet enchaînement, calmez-vous » (Antoine)*. Nous percevons qu'Antoine attribue cette violence à deux causes distinctes. D'un côté, la violence présente sur les réseaux sociaux serait selon lui structurellement liée au fonctionnement même de ces plateformes. Il avance la griserie qu'apporterait l'anonymat :

« mais je sais... que les réseaux sociaux c'est quand même un endroit un peu de déchainement de violence Parce que c'est vrai que les gens profitent de leur anonymat pour vraiment tout lâcher, tout balancer » (Antoine)

D'un autre côté, aux yeux d'Antoine, la violence présente sur les réseaux sociaux serait due aux contenus haineux diffusés par des personnes mal intentionnées. Ainsi, la violence serait d'autant

moins justifiée que la cause défendue est illégitime, non porteuse de valeurs rattachées la tolérance :

« c'est vrai que quand même les réseaux sociaux, ces derniers temps ont quand même amené beaucoup de mal quand même parce que c'est vrai que... c'est bien de donner ses avis, mais il y a plus d'exemples de personnes qui vont donner des avis mal intentionnés, qui se sont retournés contre d'autres gens, que de personnes qui a donné un bon avis, qui a changé les choses, [...], sur Instagram ou les réseaux sociaux, les chaînes qui ont le plus d'influence, c'est pas celles qui vont demander... euh, voilà... qui vont défendre la cause animale ou des choses comme ça » (Antoine)

« Euh, ben oui, ben par exemple, euh... ben l'affaire... c'était il y a quelques mois, le professeur, donc il s'était fait... il a été tué, toute cette histoire, pour qu'elle remonte à l'oreille de cette personne, donc ce radicalisé, c'est euh, d'abord, venu des réseaux sociaux. Un père qui avait posté sur Twitter, c'est remonté, c'est passé partout, et c'est remonté jusqu'à son oreille. Et lui, d'ailleurs, l'avait mal interprété, parce que c'est pas du tout ce qu'avait fait le professeur donc euh... Donc oui, il y en a beaucoup, oui, d'exemple comme ça. Après les exemples plus mineurs... mais quand je veux dire ça, en fait, c'est que... les personnes qui postent des avis mal intentionnés sur les réseaux sociaux, ont beaucoup plus d'influence et ont beaucoup plus de répercussion dans la vie, que des personnes qui vont, euh... par exemple j'ai jamais vu un grand changement que ce soit éthique, social et tout, à cause de personnes qui donnaient leur avis sur les réseaux sociaux. » (Antoine)

Le corollaire de cette posture est que si les contenus fanatiques sont déplorés par Antoine, il tend parfois dans son discours à légitimer une violence qui irait à leur encontre et viendrait des personnes défendant des causes considérées comme justes :

« si par exemple, imaginons, c'est un compte qui poste que des choses comme ça, qui poste, qui est vraiment répugnant, à mettre des idées ignobles, avec ce déchaînement de violence, je vais juste dire, voilà, bon, bah... en quelque sorte, 'tu l'as mérité' en fait, c'est ça un peu. Parce que cette personne n'est, heum... je pense, après, si il y a un déchaînement de violence, je pense qu'il va... je sais pas... cette personne qui a vraiment un compte destiné à ça, je vais dire ben 'bien fait pour toi' » (Antoine)

Néanmoins, Antoine n'envisage pas de prendre réellement part à un débat d'idées en condamnant ouvertement une opinion qu'il n'approuverait pas sur les réseaux sociaux :

« je sais pas si je vais réagir, puisque, là je vais juste me dire « mais qu'est-ce que tu fais » sans forcément lui envoyer un message. Par contre si c'est vraiment un message haineux qui appelle à la destruction du sexe féminin, là, je vais quand même réagir ! C'est euh... je vais quand même... je sais pas si je lui envoie un message... je pense que je le signalerais... mais quand même cette personne, je vais, bon... je sais pas... » (Antoine)

Notons qu'Antoine a du mal à argumenter pour défendre son point de vue. Il demeure hésitant et fournit des explications qui reposent sur un exemple faisant foi, sans argument généralisant préalable. Il n'en révèle pas moins une posture sur la question de l'engagement et du débat sur les réseaux sociaux, qui se situe du côté de la déploration de la violence à laquelle ces derniers peuvent mener, et de la prudence quant au fait de les utiliser comme un outil d'engagement.

Relevons que là où Antoine, par ses longues phrases hésitantes, paraît avoir réfléchi aux rôles des réseaux sociaux pour l'engagement et le débat public au fur et à mesure de l'entretien, Hadrien montre un regard plus construit, moins confus, vraisemblablement mieux déterminé au préalable. Ainsi, de son côté, ce dernier affirme clairement que selon lui, les réseaux sociaux ont une réelle utilité dans la diffusion d'opinions, la tenue de débats d'idées. Il ne voit aucune objection à donner son opinion sur un sujet quelconque sur les réseaux sociaux, au même titre que dans une discussion « traditionnelle » :

« toute conversation ou tout débat sur... quel que soit le lieu ou l'endroit ou l'application est une discussion et un débat, donc je ne vois pas pourquoi on ne peut pas donner son avis. » (Hadrien)

« Ah oui, moi je pense que oui [les réseaux sociaux sont un lieu qui encourage le débat d'idées], oui, ça encourage. Je pense même que il faudrait qu'il y ait plus de réseaux sociaux, comme ça, qui seraient plus centrés sur le débat et le... donner son avis. » (Hadrien)

Il reconnaît aux réseaux sociaux le mérite de faire valoir la voix de personnes traditionnellement peu visibles, de révéler des injustices :

« moi j'ai un exemple de gens qui ont donné leur opinion et qui ont servi à quelque chose, par exemple avec le hashtag 'balance ton porc'. Ça fait aider beaucoup de personnes, de jeunes filles qui ont été violées ou des choses comme ça, à sortir de leur silence » (Hadrien)

« Ben ça sert, en beh déjà, à influencer d'autres personnes, à témoigner et à sortir du silence, euh, ça peut aussi, euh... ça peut aussi aider la police, des choses comme ça... »
(Hadrien)

Hadrien se montre malgré tout conscient des dérives que peuvent entraîner les opinions relayées sur les réseaux sociaux :

« Je peux donner mon avis suivant le contexte, suivant le compte que c'est, suivant les personnes avec qui j'interagis, mais en restant toujours courtois, parce que le problème c'est que mon avis, même si ça part d'un bon avis, malheureusement, il va encore tomber entre des mains qui vont être malfaisantes, et mon avis va être détourné, et ça va encore être détourné, et ça va être détourné, détourné. Donc le problème, c'est que, bah, je donnerais... je défendrais, oui, je défendrais, mais sans non plus trop faire de rentrer dedans si je puis dire. » (Hadrien)

Notons qu'à travers sa position, Hadrien émet deux points de vue qui nous paraissent relativement contradictoires. Il insiste ainsi à plusieurs reprises sur l'importance de rester bienséant dans ses échanges sur les réseaux sociaux : *« Je peux donner mon avis suivant le contexte, suivant le compte que c'est, suivant les personnes avec qui j'interagis, mais en restant toujours courtois »* (Hadrien). En outre, un déchaînement de haine doit selon lui faire l'objet d'un signalement et non pas d'une attaque en miroir par un autre usager réseaux sociaux :

« Alors, moi je pense que suivant l'opinion que c'est, par exemple si c'est une opinion qui est très choquante, qui est un appel à la haine ou quelque chose comme ça... mon premier réflexe ce serait déjà d'agir mais pas de rentrer au contact avec cette personne mais de mettre en œuvre les réseaux sociaux quand même. Signaler ce propos à l'administrateur de ce réseau sociaux, et puis, je sais que c'est rare quand même de faire ça, mais je pense qu'au bout d'un moment, si le propos serait vraiment très haineux et que ce serait vraiment quelque chose d'extrêmement grave, même voire d'aller apporter ça à un recours judiciaire aux brigades compétentes. » (Hadrien)

Mais paradoxalement, Hadrien semble percevoir dans une polarisation des débats, le seul moyen de faire avancer les mentalités dans la société actuelle :

« si il y a une majorité de gens qui vont publier leur propos haineux et puis il y a ceux qui vont vouloir combattre ce propos. On va dire, ceux qui sont entre deux, ils vont être perdus sous la masse de ces deux grandes catégories. » (Hadrien)

« À vrai dire non, ça serait pas intéressant, parce qu'ils apportent pas grand-chose. Je dis pas que les deux grandes catégories apportent, mais, j'allais dire si ces deux grandes catégories ressortent toujours, c'est qu'il y a bien quelque chose qui se passe et que... Je dis pas qu'il faut qu'il ait des propos haineux, mais je veux dire c'est euh... si tout ça arrive, si tout ça se rencontre, si il y a un conflit entre les deux, c'est pour quelque chose après qui doit avancer. » (Hadrien)

Malgré leurs divergences de points de vue, Antoine et Hadrien identifient les réseaux sociaux comme des espaces d'échanges d'idées à l'époque actuelle – ces échanges se révélant tour à tour ou conjointement utile et violent.

Autres lieux d'engagement et de débat

Lorsque nous les interrogeons sur les autres lieux d'engagement et de débat possible, leurs réponses divergent. Antoine évoque l'écrit, la publication de livres, prenant pour exemple les philosophes des Lumières :

« Donc pour parler est-ce qu'on peut véhiculer ses idées autrement que par la violence, ben... je pense, oui, il y a toujours d'autres moyens par euh, une fois encore les réseaux sociaux... Après, c'est vrai que ça peut arriver, pareil qu'il y ait un déchaînement de violence... On peut aussi faire, voilà, par des écrits peut-être... » (Antoine)

« les idées des Lumières par exemples, plus connues... Voilà, c'est une époque où voilà, enfin, les droits de l'Homme, enfin, il y en avait pas, ils ont euh... via, les... au lieu de faire une révolution, via les livres, via des œuvres, ils ont pu transmettre leurs idées, qui ont fait le tour du monde. » (Antoine)

Toutefois, ce média ne semble plus d'actualité pour Antoine, ou tout au moins ne le touche pas directement :

« Ben, c'est pas des idées, du... c'est des exemples pas du XXIème siècle. » (Antoine).

« Après je sais que, aujourd'hui encore, il y a des gens qui montrent leurs idées par des livres, par des textes, par euh... Même si c'est plus rare, parce qu'aujourd'hui c'est les réseaux sociaux » (Antoine)

La télévision apparaît comme un lieu où le débat n'est pas vraiment possible selon Antoine :

« si on prend l'exemple du féminisme, si on défend cette cause, et qu'on veut montrer, qu'on veut la faire valoir, tu peux le faire par les réseaux sociaux, par un débat, par de la télé, mais après, ça c'est vraiment... c'est rare » (Antoine)

Hadrien, quant à lui, ne mentionne pas les écrits, mais les manifestations sous forme de défilés ou d'occupation de locaux comme moyens de faire valoir ses idées. Mais selon lui, seules les formes violentes des manifestations semblent retenir l'attention, les formes pacifiques se révélant inutiles quant à leurs résultats :

« Oui, je pense qu'on peut manifester, on peut... suivant les choses que c'est, où les personnes, on peut faire euh, pas une attaque, pas un coup d'état, mais euh... rentrer en conversation... comment dire... aller dans les locaux si je puis dire, pour discuter. Ça me fait penser à... un peu à la cause de Act Up dans les années 80 sur le VIH, quand Act Up Paris sont entrés dans les labos pharmaceutiques et qu'ils ont un peu saccagé si je puis dire le labo. Et c'est un autre moyen de... j'ai envie de dire, si dans les réseaux sociaux on doit faire appel à la violence, autant le faire par les euh... par voie... vraiment servir à quelque chose. » (Hadrien)

« Malheureusement quand même, ce qui me fait penser... Malheureusement, si on prend deux exemples : quelqu'un qui va militer dans la rue pour une cause normale, tout en restant normale, comparé à quelqu'un qui va faire un acte de mouvement où il va y avoir de la violence, on va parler de quel acte à l'heure actuelle à la télé, de quel mouvement, celui qui marche tout seul dans la rue avec sa petite pancarte, celui qui passe par la violence, c'est là où maintenant c'est compliqué de pas pouvoir donner une idéologie sans rentrer dans la violence » (Hadrien)

« aujourd'hui, les gens qui veulent manifester pacifiquement c'est vrai qu'ils sont moins mis en valeur [par les médias] » (Hadrien)

Il apparaît ainsi que pour Antoine comme pour Hadrien, les modes traditionnels d'engagement et de débat, tels que l'engagement dans des partis politiques, des syndicats, des actions humanitaires, des associations, le vote, etc., ne constituent pas des moyens d'action et de discussion spontanément envisagés. Ils n'en font en effet pas mention. Pour les deux adolescents, les réseaux sociaux constituent un lieu majeur d'engagement et de débat. Toutefois, leurs appréciations de cet état de fait divergent. Antoine ne cautionne pas les conséquences violentes des échanges d'idées sur les réseaux sociaux. Cette position semble aller de pair chez lui avec une méfiance morale à l'égard de l'usage de ces plateformes en général, notamment en termes

d'addiction. Pour sa part, Hadrien nous paraît pencher davantage du côté d'une nécessité de la polarisation de l'engagement et du débat, au prix parfois d'une certaine violence verbale ou physique, pour faire valoir une opinion considérée comme juste.

Cet entretien ne peut être représentatif de grandes tendances de pensée chez les adolescents en général. Il nous a néanmoins permis de donner l'occasion à des élèves de développer plus librement leur point de vue personnel que dans le cadre très contraint des séances pédagogiques. Ce qui ressort selon nous de cet entretien, si on le confronte aux différentes références scientifiques que nous avons exposées au début de ce travail, est l'écart considérable qui semble exister entre la réalité de ce que perçoivent et vivent les adolescents en tant qu'individus potentiellement engagés sur les réseaux sociaux, et la nécessité de mettre en œuvre des outils de régulation du débat qu'appellent de leurs vœux des chercheurs comme Dominique Cardon qui parle de plateformes dédiées au débat (Cardon 2011), Scott Wright qui envisage des forums orientés selon des sujets de débat précis (Wright, 2016), ou Geoffroy de Barbanter qui insiste sur la nécessité du travail de modérateurs (de Barbanter, 2020). Aucun des élèves interrogés ne semble familier de l'idée de s'exprimer ou d'agir dans un espace légalement encadré. En revanche, Hadrien perçoit bien ce que Dominique Cardon met en avant dans *La démocratie internet*, à savoir qu'Internet offre des outils pour faire valoir la parole de groupes traditionnellement réduits au silence (Cardon, 2011). Par ailleurs, on retrouve chez ces élèves quelques thématiques typiques de ce que peut donner à voir la *cancel culture*. On perçoit notamment chez Hadrien l'idée de l'identification (« *Pour moi s'engager dans une cause, c'est euh, ben, s'identifier à une... à quelque chose, s'identifier à un problème actuel sur lequel on veut défendre ou aider à se construire.* »), qui rappelle le ralliement à une identité comme légitimation d'une opinion comme l'explique Bruno Latour (Préface, dans : Seurat, Tari, 2020) et qui parcourt la *cancel culture*. Le moyen de faire valoir ses idées passe potentiellement pour Hadrien par une forme ou une autre de dépassement de la loi (occupation de locaux, violences dans les manifestations). Inversement, du côté d'Antoine, la prudence vis-à-vis des dérives auxquelles peuvent mener l'usage des réseaux sociaux, ne se voit pas compenser par d'autres lieux de débat efficaces (les livres comme les débats télévisés sont mentionnés, mais restent marginaux dans l'univers de cet adolescent). De fait, la modération des commentaires sur les réseaux sociaux est l'affaire de chaque propriétaire de compte, ce qui mène à des gestions très variables ne reposant pas sur un ensemble de règles communes. La loi contre la manipulation de l'information, adoptée en 2018, permet à tout internaute de signaler du contenu inapproprié, alors que les plateformes elles-mêmes suppriment les contenus considérés comme inconvenants (sont entre autres concernés les fausses informations ou le contenu jugé pornographique). Mais ces actions peuvent être perçues

par les usagers comme des formes de délation ou de censure, attisant la véhémence de la confrontation de deux camps contradictoires, pouvant se sentir bridés dans leur liberté d'expression au sein même d'un cadre légal. Ces élèves ont donc conscience des dérives qu'impliquent les réseaux sociaux, mais ont du mal à inscrire le débat dans des cadres plus larges et plus nombreux.

Conclusion

Il ressort de l'étude des situations que nous avons présentées, que nos élèves demeurent raisonnables dans leurs dires face à leurs enseignants. Ils ne semblent *a priori* pas être de fervents activistes d'une ou plusieurs causes sur les réseaux sociaux. Toutefois, quelques déclarations et interrogations de leur part révèlent qu'ils sont loin d'être étrangers à certaines questions morales et à leur traitement sur les réseaux sociaux. Les sujets que nous avons relevés comme pouvant toucher les élèves avec lesquels nous avons été en interaction sont la religion, les grandes figures politiques, l'oppression de minorités à travers les exemples du féminisme ou des Ouïgours. Par ailleurs, lors de l'entretien, il est apparu que les réseaux sociaux sont un lieu qui provoque la méfiance ou l'adhésion, mais dont le rôle majeur comme vecteur d'information et d'engagement est reconnu. Les adolescents avec lesquels nous avons échangé à travers les trois situations présentées vont être amenés à mûrir leur réflexion tout au long de leur vie et à potentiellement investir des lieux de débats de plus en plus diversifiés, mais ils continueront à vivre dans les valeurs et les outils techniques de leur époque et non pas dans ceux des générations qui les ont précédés. Ainsi, faire l'impasse sur les réseaux sociaux, à un âge où l'engagement passionné peut potentiellement naître, ne nous paraît pas raisonnablement réalisable, ni souhaitable. Au regard des quelques observations dont nous avons rendu compte dans ce rapport, l'enjeu majeur nous semble plutôt être la cohabitation entre réseaux sociaux et débat démocratique. Les réseaux sociaux forment certes une nouvelle zone de non droit (en partie au moins) sur laquelle se joue un débat peu régulé et potentiellement (très) violent. Tenter – comme le proposent les chercheurs que nous avons mentionnés – de déplacer le débat ailleurs (forums spécialisés, conventions citoyennes, etc.), nous paraît certes nécessaire, mais insuffisant. En effet, il est proprement impossible de supprimer les outils que constituent les réseaux sociaux, pour des raisons démocratiques aussi bien qu'économiques.

Ainsi nous paraît-il fondamental de travailler sur des moyens de former élèves, citoyens et réseaux sociaux aux conditions du débat démocratique dans le sens qu'en donne Jürgen Habermas, afin que ce débat puisse, sans quitter ses formes plus ou moins traditionnelles, exister de façon pacifique et féconde sur les réseaux sociaux. Pour cela, la place accordée à l'EMI au sein de l'école est encore à encourager. Notre première expérience en tant que professeure documentaliste stagiaire, nous laisse entrevoir que les projets à mener en EMI font l'objet de négociations avec les collègues en raison de la nécessité de mener les programmes disciplinaires, et du temps qui peut souvent manquer pour conduire des projets d'ambition. Il conviendrait selon nous d'encourager des projets pédagogiques dans lesquels les élèves seraient amenés à produire

leur propre réflexion, et à comprendre les différents rapports de force en jeu dans un débat. Il pourrait alors s'avérer intéressant d'organiser des débats réguliers dans l'enceinte de l'établissement, menant les élèves à échanger entre eux et avec des acteurs de la société civile, sur des sujets controversés qui leur tiennent à cœur (le féminisme, la cause des Ouïgours, très relayés par les médias, sont, rappelons-le, ressortis ici). Des travaux de cartographies des controverses, nous paraîtraient par exemple constituer un projet ambitieux et intéressant pour les élèves, les menant à déconstruire les implications des différents partis en jeu dans un débat.

Conjointement, tout en considérant le rôle majeur joué par les réseaux sociaux comme vecteurs d'information et de d'opinions, une ouverture vers les autres lieux d'expression et d'engagement nous paraît tout de même nécessaire. En effet, les quelques impressions que nous avons recueillies nous ont paru ne pas tenir compte des modalités d'une vie citoyenne dont les conséquences sur la politique et la société sont pourtant réelles et absolument majeures. Travailler d'un point de vue historique constituerait selon nous un travail de fond à privilégier, en faisant des liens entre programmes d'histoire, d'EMC et EMI. Car si la sensibilité joue nécessairement un rôle dans la perception de la légitimité des motifs d'engagement, il pourrait s'avérer fructueux de rappeler par quelles oppressions et luttes sont passés des droits considérés aujourd'hui comme allant de soi. Le droit de vote, le droit de se syndiquer, le droit d'association, la liberté d'expression à l'œuvre à travers une littérature papier et la presse, sont autant de moyens d'expression non pas naturels mais acquis. Ils semblent être délaissés par une partie de la jeunesse¹⁰, alors même qu'ils offrent un cadre permettant de réelles conséquences dans les actions politiques menées par les États.

Bien entendu, les quelques analyses menées dans ce rapport n'ont pas vocation à généraliser quant à la posture des adolescents. De plus, les élèves que nous côtoyons sont encore très jeunes et vont au fil du temps élargir et approfondir leurs centres d'intérêt et leurs outils d'analyse. Mais c'est justement l'un des rôles de l'école que de contribuer à leur faire connaître l'histoire et les outils permettant l'expérience contemporaine de la citoyenneté, pour qu'ils acquièrent progressivement un esprit critique et une autonomie dans l'expression de celle-ci.

¹⁰. Voir, à titre indicatif, cet article du journal *Le Monde* sur l'importance de l'abstention des jeunes lors des dernières élections en France : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/02/anne-muxel-le-surcroit-d-abstention-des-jeunes-accentue-le-probleme-pose-a-la-democratie_6044899_3232.html

Bibliographie

Bautier Roger, Giudici Gabriella, « La question de la démocratie des réseaux socio-numériques », *Sciences de la société* [En ligne], 91 | 2014, mis en ligne le 16 avril 2015, consulté le 21 décembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/sds/931>

DOI : <https://doi.org/10.4000/sds.931>

Cardon Dominique, *La démocratie internet. Promesses et limites*, Paris, Seuil (coll. « la République des idées »), 2011.

Chatelain Yannick, « La ‘cancel culture’ ou comment lyncher sans réfléchir sur les réseaux sociaux », *The Conversation France*, 11 août 2020, [En ligne].

URL : <https://theconversation.com/la-cancel-culture-ou-comment-lyncher-sans-reflechir-sur-les-reseaux-sociaux-144095>

De Brabanter Geoffroy, « Les NTIC et la délibération : dans quelle mesure les outils numériques peuvent-ils contribuer à améliorer la qualité du débat public ? », *Éthique publique* [En ligne], vol. 22, n° 1 | 2020, mis en ligne le 17 décembre 2020, consulté le 26 décembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/5337>

DOI : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.5337>

Dubreuil Laurent, « Vocabulaire et autocensure », *Cités*, 2020/2 (N° 82), p. 131-135, [En ligne].

URL : <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-cites-2020-2-page-131.htm>

DOI : 10.3917/cite.082.0131 .

Habermas Jurgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand [*Strukturwandel der Öffentlichkeit*] par Marc B. de Launay, Lausanne, Payot, 1978.

Habermas Jurgen, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome I, Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, trad. de l'allemand [*Theorie des kommunikativen Handels*] par Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard, 1987.

Haidt Jonathan, Lukianoff Gerg, *The Coddling of the American mind. How good intentions and bad ideas are setting up a generation for failure*, London, Penguin Books, 2018.

Mincke Christophe, « Le retour de la censure », *La Revue Nouvelle*, 2018/3 (N° 3), p. 65-69, [En ligne].

URL : <https://www.cairn.info/revue-revue-nouvelle-2018-3-page-65.htm>

von der Weid Guillaume, « Quelle justice sur les réseaux sociaux ? », *Les Cahiers de la Justice*, 2017/3 (N° 3), p. 521-529, [En ligne].

URL : <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-les-cahiers-de-la-justice-2017-3-page-521.htm>

DOI : 10.3917/cdlj.1703.0521

Sénac Réjane, « Féminismes et « convergence des luttes » au temps de la Covid-19 et de la *cancel culture* », *Diogène*, 2019/3-4 (n° 267-268), p. 234-253.

URL : <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-diogene-2019-3-page-234.htm>

DOI : 10.3917/dio.267.0234.

Seurat Clémence, Tari Thomas, dir., *Controverses mode d'emploi*, préface de Bruno Latour, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2020.

Wright Scott, « Les conversations politiques en ligne au quotidien : design, délibération et ‘tiers espace’ », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 02 janvier 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10734> ;

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.10734

Annexes

Annexe 1 : Séquence pédagogique dessin de presse

Lycée Saint Louis, Bordeaux – 2020-2021 Anna JOLIVET
Séquence Liberté du dessin de presse (novembre/décembre 2020)

professeure documentaliste

LIBERTÉ DU DESSIN DE PRESSE

Contexte			
Nombre de séances	3 séances de 55 minutes	Niveau/classe	Seconde
Partenaires	Professeure de Lettres modernes (EMC) et professeure documentaliste	Cadre pédagogique	Cours d'EMC classe entière (21 élèves)
Calendrier	Novembre-décembre 2020		
Prérequis	• Aucun		
Production	Production écrite définissant la liberté d'expression à l'issue des séances.		
Évaluation	Sommativité : • évaluation de la définition écrite Formative : • Rappel des notions et questions vives abordées au cours de la séance précédente en début de chaque nouvelle séance		
Outils/modalités	• Salle annexe du CDI avec Vidéo projecteur		
Objectifs et compétences			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Disciplinaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître l'histoire de la liberté d'expression et de la liberté de la presse en France et dans le monde à travers des textes fondamentaux. ○ Développer l'esprit critique par la mise en évidence des principes qui fondent la démocratie. ○ Connaître la limite entre liberté d'expression et incitation à la haine. • <u>EMI</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les enjeux de la liberté d'expression à travers le dessin de presse. ○ Développer son esprit critique par un usage raisonné des médias. 		
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Disciplinaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter les opinions et la liberté d'autrui. ○ Savoir identifier et expliciter les valeurs éthiques et démocratiques en jeu à travers la liberté du dessin de presse ○ Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique • <u>EMI</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre les enjeux et le fonctionnement des médias afin d'acquérir une distance critique et une autonomie dans leur usage. ○ Comprendre les modes de production et le rôle de l'image. ○ Savoir relier le traitement de l'information à son contexte de publication 		
Notions	Tolérance, liberté d'expression, libertés fondamentales, laïcité, intériorisation de la liberté de l'autre, l'État de droit.		
Mise en œuvre			
Supports et documents	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporama présentant deux caricatures : annexe 1 • Émission de France Culture sur l'affaire du <i>New York Times</i> en 2019 • Extraits de textes de loi fondamentaux garantissant la liberté d'expression et la liberté de la presse, en France et dans le monde, et discussion : annexe 2 		
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> • Séance 1 : Présentation de la caricature et du dessin de presse, en France et dans le monde. • Séance 2 : Étude de l'affaire du <i>New-York Times</i> • Séance 3 : Étude de textes de lois et de textes officiels français, discussion, production écrite. 		

Présentation

Le programme d'EMC de seconde prévoit d'aborder la liberté. La question de la liberté d'expression, plus spécialement de la liberté de la presse à travers le dessin et la caricature, s'inscrivent dans ce parcours. Cette thématique est au cœur de l'EMI. Elle trouve un raisonnement particulièrement pertinent dans l'actualité de l'automne 2020, au cours duquel a lieu le procès des attentats ayant eu lieu dans les locaux du journal *Charlie Hebdo*, et de leurs suites en novembre 2015. La thématique est toutefois extrêmement délicate, car à cette actualité s'ajoute l'assassinat du professeur d'histoire géographie Samuel Paty. La séance n'aborde volontairement pas la question de l'islam. Les thèmes choisis abordent en premier lieu les sujets politiques, et l'antisémitisme.

L'objectif est ici de parler de la liberté d'expression à travers le dessin de presse en montrant à quel moment celle-ci se trouve outrepassée lorsqu'il s'agit d'attaquer un individu dans sa religion (juive en l'occurrence), et réciproquement à quelle moment celle-ci se trouve bridée par des formes d'autocensures des médias par peur des procès populaires menés sur les réseaux sociaux.

Déroulement :

Séance 1 (55min) :

1/ Présentation de la capsule vidéo sur la caricature de presse (<https://www.clemi.fr/fr/cles-medias/a-quoi-sert-la-caricature.html>), puis définition commune de la liberté d'expression à travers la caricature de presse.

2/ Présentation de deux dessins de presse, l'un éloigné dans le temps et l'autre éloigné dans l'espace. L'objectif est de montrer qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, mais également quelles sont les conséquences d'une limitation de la liberté d'expression dans un pays non démocratique (diaporama : [annexe 1](#)) :

- Honoré Daumier, *Gargantua*, lithographie, *La Caricature*, 15 décembre 1831 (emprisonnement de Daumier)
- Rayma Suprani, *Salud en Venezuela*, *El Universal*, 2014 (limogeage de Rayma Suprani)

Séance 2 (55min) :

1/ Affaire de la fin du dessin de presse au NY Times au printemps 2019 : suppression de tout dessin de presse dans l'édition internationale du *New York Times* suite à la publication d'un dessin jugé antisémite. Explication de l'affaire, sans montrer le dessin, l'objectif n'étant pas de recueillir les opinions des élèves, mais de comprendre les ressorts de cette affaire :

Pour expliquer le contexte aux élèves : Lecture de la page de l'émission de France culture consacrée à cette question :

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediaticque/quel-avenir-pour-le-dessin-de-presse>

2/ Définitions, recontextualisations (par les professeurs) des termes, événements et personnalités importantes à connaître pour effectuer le travail à suivre :

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789
- Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948
- New York Times
- Donald Trump
- Benjamin Netanyahu
- antisémitisme

3/ Écoute d'extraits de l'émission de France Culture consacrée à cette question :

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediaticque/quel-avenir-pour-le-dessin-de-presse>

- de 4min 50 à 5 min 25 => Xavier Gorce, dessinateur au *Monde* défend l'idée que le dessin de presse doit déranger
- de 5 min 58 à 6 min 56 => Xavier Gorce explique quels sont les symboles qui ont été jugés antisémites dans le dessin publié dans le *New-York Times*
- de 15min 40 à 16 min 12 => Patrick Chappatte, dessinateur au *Temps* et au *NYT* exprime son inquiétude sur la moralisation populaire issue des réseaux sociaux qui exerce une pression les journaux, au lieu du droit et de la liberté d'expression.

Explication des propos des journalistes avec les élèves.

Séance 3 (55 min)

1/ Rappel et récapitulation de l'affaire du *New York Times* par les élèves. Schéma au tableau permettant de bien percevoir la différence entre :

- un dessin outrepassant la liberté d'expression et les mesures prises pour le retirer du journal
- l'autocensure d'un journal face à un déchaînement des opinions et des menaces à l'égard du journal sur les réseaux sociaux.

Discussion autour de la question posée aux élèves : La censure et l'autocensure sont-elles des moyens d'assurer la tranquillité de chacun ?

2/ Distribution, lecture et explication des textes de loi fondamentaux garantissant la liberté d'expression et la liberté de la presse, en France et dans le monde, et discussion ([annexe 2](#)) :

- Article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 (texte inscrit dans le bloc constitutionnel = constitution + normes complémentaires)
- Ordonnances du roi Charles X du 28 juillet 1830 (mesure prise par le gouvernement, mise en application dès sa publication)
- Article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948 (sans véritable portée juridique, adoptée par l'ONU, valeur déclarative = le fait de l'avoir déclarée la rend valable au niveau international)
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

3/ Ecrit final : chaque élève rédige un petit texte personnel définissant la liberté d'expression en regard de ce qui a été étudié lors des trois séances. sur la liberté d'expression à travers le dessin de presse.

Honoré Daumier, *Gargantua*, lithographie, La Caricature, 15 décembre 1831



Rayma Suprani, *Salud en Venezuela, El Universal*, 2014



Annexe 3 : Caricature d'Antonio Moreira Antunes, parue dans l'édition internationale du *New York Times* le 25 avril 2019



Quelques extraits de textes de lois régissant la liberté d'expression

DÉCLARATION DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 1789 :

Article 11

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Ordonnances du roi Charles X du 28 juillet 1830

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La liberté de la presse périodique est suspendue.

2. [...] nul journal et écrit périodique ou semi-périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

4. Les journaux écrits, publiés en contravention à l'art. 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors service.

5. [...] Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés ou mis hors de service.

6. Les Mémoires sur procès et les Mémoires des Sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'art. 5 leur seront applicables.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, 1948 :

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, dans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

LOI DU 29 JUILLET 1881 SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE :

Article 23

Modifié par Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 - art. 2 (J) JORF 22 juin 2004

Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, soit par tout moyen de communication au public par voie électronique, auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre ladite action, si la provocation a été suivie d'effet.

Cette disposition sera également applicable lorsque la provocation n'aura été suivie que d'une tentative de crime prévue par l'article 2 du code pénal.

Article 29

Modifié par Ordonnance du 6 mai 1944 - art. 4

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure.

Article 32

Modifié par LOI n°2019-222 du 23 mars 2019 - art. 71 (V)

La diffamation commise envers les particuliers par l'un des moyens énoncés en l'article 23 sera punie d'une amende de 12 000 euros.

La diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

Sera punie des peines prévues à l'alinéa précédent la diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre ou de leur handicap.

Annexe 5 : Entretien avec deux élèves de première

Entretien avec deux élèves de première

Antoine (A.)	1 ^{ère} Bio	<ul style="list-style-type: none">• Un grand frère• Une grande sœur	<ul style="list-style-type: none">• Profession de la mère : Employée chez EDF• Profession du père : Travaille dans la Défense
Hadrien (H.)	1 ^{ère} Bio	<ul style="list-style-type: none">• Une petite sœur	<ul style="list-style-type: none">• Profession de la mère : Agent de stérilisation (Hôpital)• Profession du père : Cariste

Professeure Documentaliste : Anna Jolivet (A. J.)

Je voulais vous demander quels sont, qu'est-ce que c'est les réseaux sociaux euh selon vous ?

A.

Euh bah pour moi les réseaux sociaux donc c'est un endroit où euh... où on peut, après c'est des... ça... ça change, euh, c'est différent au niveau de réseaux sociaux, enfin chaque réseaux sociaux (sic) on les gère différemment. Mais euh c'est pour euh... par exemple poster euh... y a des idées, soit poster des images, des vidéos... c'est... c'est un peu pour communiquer entre chacun, mais en terme global, pas, parce que sinon c'est des messages. Là c'est vraiment en terme global les réseaux sociaux.

Professeure Documentaliste : A. J.

Ok

H.

Je suis du même avis qu'A., mais je pense que c'est aussi pour montrer à tout le monde, c'est plus euh... universel que privé.

Professeure Documentaliste : A. J.

Qu'est-ce que vous pouvez citer comme réseaux sociaux ?

A.

Euh... Moi j'utilise euh Snapshatt, Instagram et y a aussi ben aussi ben Twitter, FB, euh... Pinterest, euh, Pinterest, Reddit, euh... LinkedIn, et... j'en connais pas d'autres je crois, ah si WhatsApp je pense à ça comme un réseaux social .

H.

Et euh, pareil comme A. sauf que j'aurais dit YouTube aussi en plus.

A.

Ah oui, Youtube.

Professeure Documentaliste : A. J.

Pour vous comment vous pouvez définir pour vous la liberté d'expression ?

H.

Ben la liberté d'expression c'est de... c'est pouvoir s'exprimer quel que soit le sujet, sans restriction mais sans non plus rentrer dans l'adhésion, c'est-à-dire sans faire des provocations de haine, des incitations à rentrer en guerre ou des choses comme ça.

A.

Et moi, juste c'est un peu pareil, c'est... juste la liberté d'expression c'est qu'on a le droit de penser et de dire ce que l'on veut tant que ça nuit pas à quelqu'un d'autre.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et qu'est-ce que ça signifie selon vous le fait d'exprimer son opinion sur un sujet ? L'idée d'opinion.

A.

Bah c'est euh... C'est donner son avis en fait. C'est exprimer ses idées, ce que l'on pense, par exemple d'un sujet. Euh, donc euh, je sais pas... ah oui ça peut être des opinions politiques... ça c'est, oui... des trucs comme ça, c'est faire parvenir ses idées aux gens.

Professeure Documentaliste : A. J.

OK

H.

Oui j'aurais dit la même chose, donner son avis sur quel que soit le sujet, son idéologie aussi.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et qu'est-ce que ça signifie pour vous l'idée de s'engager dans une cause. L'idée de s'engager, d'un engagement.

H.

Pour moi s'engager dans une cause, c'est euh, ben, s'identifier à une... à quelque chose, s'identifier à un problème actuel sur lequel on veut défendre ou aider à se construire.

A.

Alors moi pareil sauf que donc oui, c'est quelque chose on défend une idée, mais euh, on n'est pas obligé de s'identifier forcément à la cause par exemple le... je peux très bien défendre la cause féministe, sans pour être autant touché par ce problème. Voilà.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et selon vous qu'est-ce que c'est qu'un débat exactement.

H.

Ben un débat c'est quand plusieurs personnes se rencontrent pour parler d'un sujet quel qu'il soit mais aussi diffuser leur opinion sur ce sujet.

A.

Eh ben, c'est oui, c'est pareil, c'est un peu des personnes vont exprimer leurs idées, puis voilà ils vont essayer de discuter euh, de... de régler, enfin de... de voir quelles sont les idées des autres et de parler de tout ça, c'est pour euh... C'est... Ce que j'ai à dire sur le débat c'est voilà, comment des fois on peut avoir des idées contradictoires, c'est aussi se mettre d'accord, exprimer ses idées au public.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et alors est-ce que toute discussion est un débat ?

H.

Oui, parce que on peut commencer une discussion. Ça peut être un débat moindre, mais toute discussion est quand même un débat de quelque chose, parce qu'on donne quand même son avis sur quelque chose.

A.

Oui pour moi après un débat c'est... à partir du moment où on parle avec quelqu'un d'autre et que ça parle voilà de nos idées, euh oui, ça devient un débat, même si euh, si l'autre a les mêmes idées que nous, c'est quand même un débat puisqu'on, euh, voilà, parce qu'on parle de ce qu'on pense.

Professeure Documentaliste : A. J.

Est-ce que vous avez un compte sur Facebook, Instagram, Twitter, Snapshatt, YouTube, une chaîne YouTube, ou bien un blog ?

A.

Alors moi, euh, déjà sur YouTube, j'ai pas de chaîne YouTube, mais j'ai enfin c'est, j'ai un compte sur You Tube, mais c'est par rapport à Google en fait. Sur Instagram oui, j'ai un compte, je suis pas très actif dessus, et sur Snapchat oui, j'ai un compte aussi, depuis un an et quelques, pareil pour Instagram. Instagram c'est un peu moins, mais sinon, je n'ai pas de compte sur Facebook, Twitter, vraiment, les seuls réseaux sociaux que j'ai, c'est YouTube, que j'utilise déjà depuis un moment, Instagram, que j'utilise depuis début Seconde, et Snapchat que j'ai depuis le début Seconde, pareil.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et alors, qu'est-ce que t'aime bien dans le fait d'être sur ces réseaux sociaux ?

A.

Ben, sur Instagram, c'est que... Instagram ou Snapchat, ça a permis d'avoir quelque chose que j'avais pas avant, c'est-à-dire garder contact avec les amis que j'avais... sur Instagram, j'ai

installé Instagram, c'est par rapport à des amis, on s'est créé un groupe, pour pouvoir continuer à parler même si on se voyait plus, et sinon c'est, ce qui me plaît c'est de... je sais pas, c'est un peu voilà, c'est... sur Instagram on parle de beaucoup de sujets, il y a des... il y a beaucoup de choses intéressantes, et...

Professeure Documentaliste : A. J.

Quel type de sujet par exemple ? Qu'est-ce qui t'intéresse sur Instagram ?

A.

Ben sur Instagram, je suis pas beaucoup de trucs culturels, sur Snapchat oui, je suis le compte de *Le Monde*, des trucs comme ça, et mais sur Instagram euh... à part les comptes de mes amis, donc que je connais, je suis pas forcément abonné à des choses extérieures à part euh...

Professeure Documentaliste : A. J.

D'accord. Instagram, c'est vraiment pour communiquer avec les amis.

A.

Oui, c'est ça, c'est...

Professeure Documentaliste : A. J.

Et qu'est-ce que t'aimes pas dans le fait d'être sur ces réseaux sociaux. Est-ce qu'il y a des choses que tu n'aimes pas ?

A.

Ben le fait que, mmm... qu'Instagram c'est... Je sais bon donc qu'il y a beaucoup de collecte de données et tout, mais moi de toute façon, je suis, je poste rien sur euh sur ma vie privée, sur euh... Donc euh, Instagram, je vois pas vraiment de défaut à l'application, si ce n'est que leur euh... le fait de... enfin, le terme c'est scroller voilà, de descendre, c'est vrai c'est un peu addictif, mais moi je suis pas... j'y arrive à m'en défaire très vite... mais c'est vrai que c'est quand-même, voilà, ils ont été forts là-dessus, mais sinon, je vois pas Instagram euh... j'y vais pas souvent sur Instagram, mais parce que, pas forcément parce que l'application n'est pas bien, c'est juste que j'en ressens pas la nécessité.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et sur Snapchat, est-ce qu'il y a des choses que t'aime pas ? et sur YouTube ?

A.

Euh... Sur YouTube euh... Sur YouTube ben c'est juste les. Sur YouTube, c'est pas vraiment YouTube en soi que j'aime pas, c'est, des fois certaines chaînes YouTube ouai, des trucs comme ça qui sont... C'est nul mais sinon Youtube c'est... moi j'aime beaucoup YouTube, moi je savais même pas que c'était un réseau sociaux (sic) avant mais j'y allais souvent. Ça me permet aujourd'hui de regarder des vidéos culturelles... donc moi j'aime beaucoup.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et toi, du coup, Hugo, est-ce que tu as des comptes sur les réseaux sociaux : YouTube, Instagram, Snachat, Twitter, Tik Tok, You Tube, et/ou un blog, voire autre chose si j'ai oublié quelque chose ?

H.

Alors j'ai, moi j'ai un compte Instagram, un compte Snapchat, un compte Facebook, un compte Tik Tok, euh et un compte YouTube, euh en utilisation personnelle, et j'ai une chaîne YouTube aussi avec un groupe d'amis.

Professeure Documentaliste : A. J.

Ok, et du coup qu'est-ce que t'aime dans le fait d'être sur toutes ces plateformes de réseaux sociaux ?

H.

Ben déjà, parce que suivant ce qu'on peut faire c'est parfois passer un savoir, mettre des informations, après aussi c'est parce que ça peut nous rallier à des causes, euh... par exemple, pour prendre l'exemple de Facebook, comme ça j'ai pu rejoindre, faire partie du fan club de Queen France. Après, c'est aussi pour voir, rester aussi en contact avec des amis, des gens proches, qui sont pas avec nous tout le temps.

A.

Alors moi j'ai juste oublié un truc, ça m'a rappelé que j'avais aussi un compte sur Whatsapp, donc sans être sur Facebook, mais ça c'est pour suivre, c'est parce que je suis dans le groupe de ma famille en fait. Et aussi, Instagram j'ai oublié de dire, mais aussi, Instagram j'aime beaucoup, parce que je suis abonné, c'est une chaîne que, qui montre beaucoup, bon, de, ben... les atrocités que peuvent faire les humains, et des fois je peux... des fois ça m'arrive, je l'ai déjà fait quelque fois, de partager sur mes stories, des trucs comme ça, ça m'a... Oui, donc c'est aussi pour partager, de défendre des causes.

Professeure Documentaliste : A. J.

Ok. Et toi H., qu'est-ce que tu fais sur ta chaîne Youtube, si tu as envie d'en parler.

H.

Non il y a pas de problème. Bon alors sur la chaîne YouTube là, c'est plus à titre de jeux vidéos, parce que c'est plus, ben pour jouer, pour divertir les gens, mais aussi pour euh, pour euh, on va dire euh, expliquer aux gens comment jouer si je puis dire mais, moi je dirais plus après, sur le sujet du savoir, c'est surtout parce que beaucoup maintenant, beaucoup les journaux ou beaucoup de choses culturelles sont mis sur euh... à la page avec les réseaux sociaux, ce qui permet quand même de mettre une ouverture plus importante sur euh le savoir qu'on va apprendre et tout ça pour les gens qui n'ont pas accès au savoir.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et toi, du coup, quand tu parles des journaux qui se mettent sur les réseaux sociaux, est-ce que toi tu consultes des comptes de journaux sur les réseaux sociaux ?

H.

Oui, je consulte le *Figaro*, le *Monde*, *Sud Ouest*, et après de consulte des fois de temps en temps un journal satirique comme *Charlie Hebdo*.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et c'est plutôt sur Facebook, sur euh...

H.

Alors euh... Instagram et puis Twitter pour l'actualité.

Professeure Documentaliste : A. J.

Qu'est-ce que tu n'aimes pas sur les réseaux sociaux, qui te dérangent ?

H.

Oui je pense que c'est... ce qui me dérange c'est qu'avec les réseaux sociaux on n'a plus vraiment de vie privée, bon après c'est notre choix, mais on a quand même un peu une violation de nos vies privées. L'addiction aussi qui est provoquée par ce genre de réseaux sociaux... et aussi je vois, à titre personnel, je vois avec ma petite sœur qui est tombée assez jeune on va dire dans les réseaux sociaux, ce qui fait maintenant que c'est compliqué de les arrêter, parce que c'est un engrenage, donc ce qui me dérange aussi c'est de voir comment les jeunes peuvent devenir addict et tout ça sur les réseaux sociaux et tout ce que ça peut créer.

A.

Moi je... par rapport à ce qu'Hugo a dit, c'est vrai mais... moi je suis pas addict aux réseaux sociaux parce que j'ai eu la chance... j'ai eu mon premier portable en Seconde, ce qui est très tard par rapport à la plupart des personnes, et j'ai installé mes premiers réseaux sociaux, pareil aussi très tard. Et depuis ma sixième je suis repoussé par les réseaux sociaux, je me repousse parce que je sais, je savais très tôt que, déjà, je comprenais pas le principe, mais du coup ce qui m'a permis aujourd'hui de ne pas tomber dans l'addiction et quand je vois aujourd'hui au collège euh, les gens qui reçoivent leur premier portable même avant, en CM2, un truc comme ça et qu'ils ont leurs réseaux sociaux... moi je trouve ça, enfin c'est, je trouve ça quand même assez limite, je trouve.

Professeure Documentaliste : A. J.

Ok, donc vous êtes des partisans des réseaux sociaux pas trop tôt. Et pour revenir au contenu des réseaux sociaux, quels sont les discussions, les échanges que vous allez trouver intéressants sur les réseaux sociaux ? Quand il y a une discussion qui s'engage entre plusieurs internautes ?

H.

Ben moi je dirais, c'est une discussion qui touche... pas une discussion sur ce qu'on a fait durant sa journée, mais une discussion plus sur un avis, une actualité, un avis politique, quelque chose d'important en fait, qui peut, qui a une influence sur le monde.

Professeure Documentaliste : A. J.

Est-ce que tu as un ou plusieurs exemples que tu as, que tu connais, que tu as lu, que tu as consulté ?

H.

Oui, par exemple sur le Capitole, sur ce qui s'est passé aux États-Unis, après aussi sur les euh... sur la cause féminine, après aussi sur, ben, sur l'actualité avec le Corona Virus aussi, j'ai pu lire des articles, ou après, la dernière chose que j'avais vue aussi, qui était intéressant, c'étaient des gens qui débattaient sur le VIH à l'heure actuelle, comment les séropositifs pouvaient être traités.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et est-ce que toi ça t'arrive de donner ton avis dans ce genre de discussion ?

H.

Euh oui, je donne mon avis de façon retenue, sans non plus faire... sans non plus donner un avis, on va dire de haine, mais oui des fois ça m'arrive de donner mon avis en étant poli, courtois.

Professeure Documentaliste : A. J.

D'accord, ok. Et toi, Alexandre...

A.

Ben je pense que, ce genre de discussion, je pense que c'est plutôt sur twitter ou Facebook, non, les... parce que moi, sur Instagram, j'ai pas... à part avec mes comptes que j'ai sur euh voilà des groupes d'amis ou de comme ça, j'ai pas vraiment de discussion, de vrai débat. Mais comme je suis beaucoup de chaînes d'information, par exemple sur Instagram je suis la chaîne d'information Brut, je suis aussi *Le Monde* euh...

Professeure Documentaliste : A. J.

Sur Instagram aussi *Le Monde* ?

A.

Non, ça, *Le Monde*, c'est sur Snapchat. Du coup, ce qui me permet de m'informer, par exemple, le Capitole, j'ai su très vite, j'ai pas eu de... j'ai pas pu assister à des débats à part les... non j'ai pas assisté à des débats. Et puis je donne pas vraiment enfin, je donne pas vraiment mes avis comme ça sur hem... Ce que j'ai pas, posté en story, euh, voilà, l'assaut du Capitole, je trouve que voilà voilà... j'en vois pas la nécessité, et du coup j'assiste pas nécessairement à ce genre de débat. J'aimerais donner mon avis, je peux donner mon avis, mais je ne...

Professeure Documentaliste : A. J.

Pourquoi tu ne le fais pas du coup ? si tu aimerais, si tu pourrais...

A.

Bah... bah parce que... bah c'est... il y a pas vraiment de débats qui se sont lancés, je sais pas, déjà, dès que je poste quelque chose en story, ce que je fais très peu souvent... j'aime pas trop, enfin, c'est... comment dire... mais enfin je me vois pas, poster en story euh mes avis. Après, je donne mes avis, par exemple, je peux par exemple, si je parle à H. par exemple, on peut très bien parler de ça. Mais après, si je donne mon avis, je le ferai en réel tu vois, enfin je

7

[interruption téléphone du CDI qui sonne]. Donc pour donner mon avis, j'ai pas d'exemple. Je me souviens pas d'avoir vraiment donné mon avis sur les réseaux sociaux comme ça. Donner son avis, je trouve que c'est, souvent, euh.. c'est vraiment euh... , le but de Twitter en fait. Euh...

H.

Oui, ça peut être le but de Twitter, mais après, toute conversation ou tout débat sur... quel que soit le lieu ou l'endroit ou l'application est une discussion et un débat, donc je ne vois pas pourquoi on ne peut pas donner son avis.

A.

Après, moi, c'est vrai qu'on peut deviner mes idées en fait. Parce que par exemple quand je poste, sur ma story, euh, par exemple j'ai posté il y a un moment déjà, donc ce signe de cyan, la couleur cyan qui représente les... en fait pour défendre la cause des Ouïgours en Chine, j'avais posté ça sur mon Instagram, et puis en voyant ça on peut deviner que oui, enfin oui, je trouve ça horrible et je défends la cause de ces Ouïgours donc on peut deviner mon avis de cette façon, mais je ne poste pas, enfin je ne poste pas mon avis.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et toi tu disais, Hugo, que de temps en temps tu postais ton avis mais de façon modérée, c'est ça ?

H.

Ouai, je vais pas, je vais pas m'engager, je veux dire je vais pas aller incendier les gens ! je donne mon avis de façon modérée tout en restant poli et courtois, sans prononcer directement mon idéologie et surtout en forçant les gens à penser ce que je pense.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et qu'est-ce que vous pensez des personnes qui partagent régulièrement leurs opinions sur les réseaux sociaux ?

H.

Moi je pense qu'ils ont raison de le faire, parce que c'est la liberté d'expression ! mais le faire aussi de façon modérée, parce que des fois, ben des fois ça peut être mal interprété par certaines personnes, comme par exemple l'histoire de la purge qui avait eu lieu il y a quelques années sur les réseaux sociaux, où les avis peuvent être mal interprétés, où les gens peuvent le prendre comme un appel à la haine, quelque chose comme ça.

Oui, c'était l'année de ma troisième, pour Halloween, il y avait quelqu'un qui avait, sur les réseaux sociaux, soi-disant, avait dit qu'il fallait faire... qu'il fallait faire une espèce de purge comme dans les films américains *Nightmare*, où dans lequel il faut aller dans les rues, tout casser, tuer les gens, parce que bon parce que voilà..., et euh, donc euh, des gens sont sortis dans les rues masqués, casser des trucs, faire n'importe quoi, et il s'est avéré que la personne qui a publié ces choses a dit que c'était pas réellement son intention, que c'était pas quelque chose qu'il fallait faire, mais, si elle avait un peu mieux... mal... un peu moins, on va dire... si elle avait modéré son avis, ça aurait été pas pris comme ça au pied de la lettre.

Professeure Documentaliste : A. J.

D'accord. Tu as des choses à rajouter Alexandre ?

A.

Euh, oui alors moi, de mon côté, comme ce qui se passe sur les réseaux sociaux..., je suis pas abonné à des chaînes ou à des comptes euh... je suis abonné aux comptes de mes amis, donc eux ils postent régulièrement sur leur story, mais après c'est pas forcément leur avis, donc euh, je suis pas... Pareil, je trouve que c'est très bien de donner son avis, très bien d'exposer ses idées, alors comme Hugo le disait, sans trop euh... régulièrement, sans trop d'exagération ou d'appel à la haine. Et donc moi, oui je trouve que c'est très bien de donner ses avis sur les réseaux sociaux, avec modération, mais sans... sinon je suis pas, euh... je suis pas abonné à des gens qui donnent eux-mêmes leur avis.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et donc est-ce que vous pensez, avec ce que vous dites là, que les réseaux sociaux sont un lieu qui encourage le débat d'idées ?

H.

Ah oui, moi je pense que oui, oui, ça encourage. Je pense même que il faudrait qu'il y ait plus de réseaux sociaux, comme ça, qui seraient plus centrés sur le débat et le... donner son avis.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et toi Alexandre ?

A.

Euh... oui moi je trouve que c'est très bien de pouvoir... après, c'est vrai que quand même les réseaux sociaux, ces derniers temps ont quand même amené beaucoup de mal quand même parce que c'est vrai que... c'est bien de donner ses avis, mais il y a plus d'exemples de personnes qui vont donner des avis mal intentionnés, qui se sont retournés contre d'autres gens, que de personnes qui a donné un bon avis, qui a changé les choses, il y a beaucoup plus d'exemples dans l'autre sens, donc euh... donc oui, après, c'est vrai que... les chaînes qui donnent leur avis devraient avoir plus d'influence, mais parce que aujourd'hui, sur Instagram ou les réseaux sociaux, les chaînes qui ont le plus d'influence, c'est pas celles qui vont demander... euh, voilà... qui vont défendre la cause animale ou des choses comme ça. Du coup, alors oui, plus de réseaux sociaux, je pense que... je... pourquoi pas un réseau sociaux spécialement tourné sur les débats, ce serait pas mal. Après voilà, il faut quand même qu'il y a de bonnes réflexions parce que sinon ça peut vite tourner en débat malsain.

Professeure Documentaliste : A. J.

Alors tu dis qu'il y a eu plus d'exemples où il y a eu des avis mal intentionnés que d'exemples où il y a eu des avis mal intentionnés... Tu peux donner des exemples dans les deux cas ? Est-ce que il y en a qui te viennent.

A.

Euh, ben oui, ben par exemple, euh... ben l'affaire... c'était il y a quelques mois, le professeur, donc il s'était fait... il a été tué, toute cette histoire, pour qu'elle remonte à l'oreille de cette

9

personne, donc ce radicalisé, c'est euh, d'abord, venu des réseaux sociaux. Un père qui avait posté sur Twitter, c'est remonté, c'est passé partout, et c'est remonté jusqu'à son oreille. Et lui, d'ailleurs, l'avait mal interprété, parce que c'est pas du tout ce qu'avait fait le professeur donc euh... Donc oui, il y en a beaucoup, oui, d'exemple comme ça. Après les exemples plus mineurs... mais quand je veux dire ça, en fait, c'est que... les personnes qui postent des avis mal intentionnés sur les réseaux sociaux, ont beaucoup plus d'influence et ont beaucoup plus de répercussion dans la vie, que des personnes qui vont, euh... par exemple j'ai jamais vu un grand changement que ce soit éthique, social et tout, à cause de personnes qui donnaient leur avis sur les réseaux sociaux. Après, ça peut peut-être changer les mentalités de certains, mais c'est pas général.

Professeure Documentaliste : A. J.

T'as quelque chose à ajouter à ça, Hugo ? t'es d'accord ? ou pas trop ?

H.

Je suis d'accord, mais je pense aussi qu'il n'y a pas non plus que des avis, euh... que des avis malsains. Donc bon c'est vrai, ces avis-là, malheureusement ont plus d'influence que des avis on va dire plus neutres, mais il y a aussi sur Instagram des gens qui vont avoir aussi des chaînes qui seront plus sur des avis positifs. Par exemple comme les bookstagram ou les choses comme ça, ou des avis des restaurants, des choses comme ça.

Professeure Documentaliste : A. J.

Alors, les bookstagram, les restaurants, bien sûr, ce sont des informations qu'on peut juger intéressante si on la recherche. Mais en termes d'opinions. Est-ce que vous pensez qu'il y a de bons exemples de personnes qui vont émettre leur propre opinion sur Instagram ? Vous avez parlé d'exemples qui vous ont paru tout à fait déplorables...

A.

Ben, j'ai pas d'exemple... après, je sais que parfois, l'idée c'est de changer la mentalité de certains, donc c'est toujours intéressant, toujours bien, mais après, j'ai pas d'exemple, vraiment, de...

H.

Euh, moi j'ai un exemple de gens qui ont donné leur opinion et qui ont servi à quelque chose, par exemple avec le hashtag « balancetonporc ». Ça fait aider beaucoup de personnes, de jeunes filles qui ont été violées ou des choses comme ça, à sortir de leur silence.

A.

C'est vrai ça, c'est vrai oui j'ai oublié ça. Mais ça c'était pas vraiment des gens qui donnaient leur avis, mais plutôt leur expérience, et au début une personne qui a donc euh, eu le courage de mettre ce témoignage, par exemple, très récemment c'était quoi le hashtag sur les personnes qui ont été victimes d'inceste, dans leur enfance..., et euh, une personne qui a posté, avec cet hashtag puis au fur et à mesure, de plus en plus, c'est plein de personnes qui ont pu voilà se lâcher, et ça a eu des, ben beaucoup de répercussions et tant mieux ! Et, après c'était, oui, est-ce qu'on peut considérer ça comme donner son avis, c'est plus donner son expérience...

H.

10

Moi je pense pas. Je pense quand même que ça reste tout de même... bon c'est vrai c'est plus une expérience, mais ça reste tout de même... pas un avis, mais... si ça peut tout de même sortir de l'avis de personnes. Ça reste tout de même une information qui sert à quelque chose.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et donc qui sert à quoi en l'occurrence ?

H.

Ben ça sert, en beh déjà, à influencer d'autres personnes, à témoigner et à sortir du silence, euh, ça peut aussi, euh... ça peut aussi aider la police, des choses comme ça...

A.

Après, pour revenir sur ce que disait H., c'est vrai que les réseaux sociaux, ça peut servir, euh, donc voilà pour aider la police et des choses comme ça, mais c'est quand même je trouve que... bon moi j'ai pas été touché par ça, mais je sais... que les réseaux sociaux c'est quand même un endroit un peu de déchaînement de violence. Parce que c'est vrai que les gens profitent de leur anonymat pour vraiment tout lâcher, tout balancer, c'est... Enfin voilà, c'est pas un cas général non plus mais...

Professeure Documentaliste : A. J.

Mais alors si un jour l'un de vous, si vous lisez une opinion avec laquelle vous êtes en désaccord, ou bien une opinion qui vous choque profondément sur les réseaux sociaux, comment est-ce que vous agiriez ? ou est-ce que vous agiriez déjà ? et si oui, comment ?

H.

Alors, moi je pense que suivant l'opinion que c'est, par exemple si c'est une opinion qui est très choquante, qui est un appel à la haine ou quelque chose comme ça... mon premier réflexe ce serait déjà d'agir mais pas de rentrer au contact avec cette personne mais de mettre en œuvre les réseaux sociaux quand même. Signaler ce propos à l'administrateur de ce réseau sociaux, et puis, je sais que c'est rare quand même de faire ça, mais je pense qu'au bout d'un moment, si le propos serait vraiment très haineux et que ce serait vraiment quelque chose d'extrêmement grave, même voire d'aller apporter ça à un recours judiciaire aux brigades compétentes.

A.

Alors, moi, si c'est un message, juste une opinion contraire à la mienne... Donc par exemple, je vais prendre l'exemple du féminisme... Si quelqu'un poste un message seulement sexiste, euh... je vais pas non plus... je sais pas si je vais réagir, puisque, là je vais juste me dire « mais qu'est-ce que tu fais » sans forcément lui envoyer un message. Par contre si c'est vraiment un message haineux qui appelle à la destruction du sexe féminin, là, je vais quand même réagir ! C'est euh... je vais quand même... je sais pas si je lui envoie un message... je pense que je le signalerais... mais quand même cette personne, je vais, bon... je sais pas...

Professeure Documentaliste : A. J.

Ok bon, des choses qui vont vous révolter à titre personnel, est-ce que vous vous dites, oui, vous voudriez envoyer un message pour dire que là c'est trop, en tout cas vous êtes vraiment pas d'accord, mais est-ce que vous enverriez le message directement à la personne, ou pas

11

nécessairement directement à la personne, pour faire valoir ce que vous vous pensez contre l'opinion qui vous heurte et qui vous choque.

A.

Moi j'ai jamais fait mais peut-être, bah, peut-être même mettre ce message dans ma story, et peut-être mettre à côté, ben mon idée. Je pense pas que je vais envoyer directement un message à cette personne, parce que ça va vite être une escalade. Donc...

Professeure Documentaliste : A. J.

Excuse-moi de te couper. Selon toi, si tu mets en story mais que tu t'adresses pas directement à la personne, il n'y aura pas d'escalade, du coup ?

A.

Non non non, mais après, peut-être pas, quand je mets en story sur Instagram, ce seraient mes amis qui verraient... Je sais, c'est déjà arrivé quand j'avais posté une story sur la maltraitance animale, elle avait été repartagée par un ami et puis c'était dans sa story, donc voilà, ça pouvait euh... Donc je pense pas que ... peut-être que, peut-être que si quelqu'un tombe là-dessus, ça pourrait être un déchaînement, enfin, ça pourrait être un enchaînement de violence mais... je pense que ce serait vraiment, ça irait vraiment très vite si je m'adressais directement à cette personne, si j'envoyais directement un message... Je pense que si cette personne peut poster un message comme ça, ça doit être quelqu'un très... il va très mal réagir je pense. Donc euh...

Professeure Documentaliste : A. J.

Mais alors tu dis que éventuellement, ça pourrait à partir de la story que tu publies, même si c'est sans t'adresser à cette personne directement, sans lui envoyer un message, perso, par exemple, il pourrait y avoir une escalade de violence. Ça veut dire qu'à partir de ton propre propos, tu penses que on peut potentiellement arriver à de la violence envers cette autre personne ?

A.

Oui, je pense, après, c'est... oui je pense ça peut arriver à de la violence si... Après, je suis pas très... je suis pas sur Instagram, j'ai quoi, trente abonnés, je suis pas très influent, donc je pense pas que beaucoup de gens vont aller là-dessus. Mais oui je pense que ça peut peut-être être un enchaînement de violence. Après, si je tombe sur, enfin... je pense que... que par exemple, imaginons, si je suis sur Twitter, et que je tombe sur ce message, ça va peut-être être... je sais pas comment fonctionne Twitter, mais c'est peut être un... je vais pas directement lui envoyer, mais l'envoyer à un groupe commun, ou quelque chose comme ça.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et si un jour ça arrive. C'est-à-dire quelque chose que tu as publié sur un des réseaux sociaux, a fait boule de neige, c'est-à-dire que les gens vont repartager, repartager, repartager, et que du coup il y a ce fameux enchaînement de violence qui arrive, même si toi tu l'as pas voulu initialement, et que ça porte préjudice à l'autre personne en face... C'est-à-dire cette personne, elle se sent attaquée, violentée par ces mots, même si initialement cette personne a eu une idée qui t'a choqué. Quel serait ton ressenti, si tu vois que ce que tu as posté pour dire ton opinion contre l'opinion de cette personne, prend des proportions très grandes en fait.

12

A.

Ben, je pense que si ça prend des proportions très grandes face à cette personne, en fait, si c'est tout le monde qui se range derrière moi pour attaquer cette personne, euh... après, si le message de la personne n'était pas non plus euh... je sais pas si je vais réagir parce qu'encore une fois j'ai jamais été confronté à ce problème, donc euh... je sais pas comment vraiment je vais réagir, euh... mais si par exemple, vraiment la personne... si par exemple, imaginons, c'est un compte qui poste que des choses comme ça, qui poste, qui est vraiment répugnant, à mettre des idées ignobles, avec ce déchaînement de violence, je vais juste dire, voilà, bon, bah... en quelque sorte, « tu l'as mérité » en fait, c'est ça un peu. Parce que cette personne n'est, heum... je pense, après, si il y a un déchaînement de violence, je pense qu'il va... je sais pas... cette personne qui a vraiment un compte destiné à ça, je vais dire ben « bien fait pour toi ». Mais si cette personne a posté un seul message... On sait pas, si ça se trouve elle a posté dans des conditions un peu compliquées, euh, donc euh... je pense que c'est si je repostais un message qui dirait « oui, arrêtez cet enchaînement, calmez-vous » et tout... je pense qu'il fera pas de bruit, parce que...

Professeure Documentaliste : A. J.

Et toi du coup, qu'est-ce que tu en penses H. ? Est-ce que tu as envie d'agir quand tu lis quelque chose qui te choque, qui te déplaît, une opinion, contre laquelle tu es ?

H.

Oui, j'ai envie d'agir. Je peux donner mon avis suivant le contexte, suivant le compte que c'est, suivant les personnes avec qui j'interagis, mais en restant toujours courtois, parce que le problème c'est que mon avis, même si ça part d'un bon avis, malheureusement, il va encore tomber entre des mains qui vont être malfaisantes, et mon avis va être détourné, et ça va encore être détourné, et ça va être détourné, détourné. Donc le problème, c'est que, bah, je donnerais... je défendrais, oui, je défendrais, mais sans non plus trop faire de rentre dedans si je puis dire.

Professeure Documentaliste : A. J.

Parce que toi ce que tu disais Alexandre, tu disais, voilà, si il y a quelqu'un qui a un compte uniquement dédié à des propos haineux, que toi ça te choque, que du coup tu vas sur ta story Instagram, par exemple, pour dire que toi ça te choque, et que, ensuite, ça gonfle, ça gonfle, ça gonfle, et tu dis que cette personne, finalement, l'a bien mérité... mais est-ce que vous pensez, que c'est... est-ce qu'il y a d'autres personnes que les internautes qui peuvent agir contre les propos haineux et les choses qui sont choquantes ?

H.

Euh, non, il y a d'autres personnes, parce que maintenant, il y a la police qui est munie d'une brigade de cyber-piratage si je puis dire, qui se concentre sur ça... Puis après, tout ce qui va être, si on reprend l'exemple de quelqu'un qui a un propos sexiste, maintenant, les associations, ou les grandes... on va dire patrimoine, sont quand même sur les réseaux sociaux, donc ils peuvent toujours en fait agir sur ce qui se passe.

Professeure Documentaliste : A. J.

Mais alors, est-ce que cette action sur ce qui se passe, ça se passe que sur les réseaux sociaux ? Est-ce que vous connaissez d'autres moyens de faire valoir une action, une idée ?

A.

Ben alors une action, une idée, il peut y avoir des moyens, ben tu peux juste le faire par un débat par exemple, dans la vraie vie... Ou alors ben par exemple je sais que *Brut* par exemple, ils font des interviews de gens qui, ben voilà qui donnent leur idée sur des choses, sur des propos, et donc euh... oui, on peut faire valoir nos idées par là. Donc euh, par exemple, si tu... encore une fois, si on prend l'exemple du féminisme, si on défend cette cause, et qu'on veut montrer, qu'on veut la faire valoir, tu peux le faire par les réseaux sociaux, par un débat, par de la télé, mais après, ça c'est vraiment... c'est rare, mais...

Professeure Documentaliste : A. J.

C'est rare les débats à la télé tu trouves ?

A.

Non non, c'est pas rare, mais, que... par exemple, d'une simple personne qui défend le féminisme soit invitée sur un plateau télé pour débattre de ça, c'est plutôt... sur un plateau télé, on voit très peu souvent euh... des gens qui sont... quoi que, non, je sais pas... Parce que la télé, je regarde. Je sais pas. Je regarde pas souvent de débat sur la télé. Donc euh, oui, après, pourquoi pas, je pense que on peut être amené à montrer ses idées à la télé. Mais après, le plus possible, c'est par exemple d'être interviewé par des journalistes, où alors...

Professeure Documentaliste : A. J.

Ok. Et toi Hugo, est-ce que tu penses... Tu as parlé de la police, peut-être pas pour faire valoir ses idées, mais pour dénoncer quelque chose. Est-ce que tu penses qu'il y a d'autres endroits où l'on peut... d'autres moyens de faire connaître ses opinions et de défendre sa cause, que les réseaux sociaux ?

H.

Oui, je pense qu'on peut manifester, on peut... suivant les choses que c'est, où les personnes, on peut faire euh, pas une attaque, pas un coup d'état, mais euh... rentrer en conversation... comment dire... aller dans les locaux si je puis dire, pour discuter. Ça me fait penser à... un peu à la cause de Act Up dans les années 80 sur le VIH, quand Act Up Paris sont entrés dans les labos pharmaceutiques et qu'ils ont un peu saccagé si je puis dire le labo. Et c'est un autre moyen de... j'ai envie de dire, si dans les réseaux sociaux on doit faire appel à la violence, autant le faire par les euh... par voie... vraiment servir à quelque chose.

A.

Euh, ben après, si tu veux vraiment rentrer dans les locaux ou euh... des choses comme ça, c'est quand même. Ça peut très vite partir en violence. Et je pense après,... la violence est un moyen de faire parvenir ses idées, mais c'est pas le meilleur moyen !

Professeure Documentaliste : A. J.

Et alors, est-ce que vous connaissez des moyens de faire valoir ses idées sans que la violence apparaisse, en tout cas à titre personnel, c'est-à-dire sans que vous soyez... un internaute soit violent au niveau des mots qu'il utilise, au niveau du corps, hein, tu disais rentrer dans les labos, etc., saccager, euh... on a vu des choses... je parle d'exemples très très extrêmes hein, quand certains salariés ont attaché et tenu prisonnier le patron, parce qu'il y avait un plan de

14

licenciement, ce genre de choses. Est-ce que vous connaissez d'autres moyens pour faire valoir ses idées, que ces moyens qui font appel à la violence.

H.

Oui, il y a les manifestations, mais malheureusement à l'heure actuelle, tout ce qui est entrepris on va dire du point de vue de manifestations, finira toujours à la violence, parce que on peut prendre l'exemple des gilets jaunes ! De base c'était un mouvement qui était on va dire assez calme, un mouvement normal, qui a vite dérivé au massacre sur les Champs Élysées. Euh... Pareil si on prend l'exemple des licenciements à Blanquefort des usines Ford..., c'est pareil, c'était un mouvement on va dire qui était normal et qui a vite dérivé donc je pense que maintenant c'est compliqué de trouver un moyen pour pouvoir manifester...

A.

Bah, le problème dans les manifestations, c'est surtout, dans les manifestations, les gens qui, ben voilà, défendre leurs idées, le faire pacifiquement, mais il y aura toujours, parmi ces manifestants, des gens qui vont vouloir, euh, voilà, utiliser la violence, des gens qui n'ont rien à voir avec les manifestations, par exemple les black bloc ou les trucs comme ça, qui vont, ben voilà, qui vont même s'infiltrer dans ces manifestations, et en profiter, voilà, pour faire du carnage. Et donc, ces gens qui étaient là pour manifester pacifiquement, vont être pris à parti par la police et donc ça va tourner à la violence. Donc pour parler est-ce qu'on peut véhiculer ses idées autrement que par la violence, ben... je pense, oui, il y a toujours d'autres moyens par euh, une fois encore les réseaux sociaux... Après, c'est vrai que ça peut arriver, pareil qu'il y ait un déchaînement de violence... On peut aussi faire, voilà, par des écrits peut-être...

Professeure Documentaliste : A. J.

Quels types d'écrits, tu as des idées ?

A.

Ben, c'est pas des idées, du... c'est des exemples pas du XXIème siècle. Ben par exemple, ben les idées, ben par exemple les idées des Lumières par exemples, plus connues... Voilà, c'est une époque où voilà, enfin, les droits de l'Homme, enfin, il y en avait pas, ils ont euh... via, les... au lieu de faire une révolution, via les livres, via des œuvres, ils ont pu transmettre leurs idées, qui ont fait le tour du monde.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et ça, ça existe plus aujourd'hui ?

A.

Si si, ça existe, mais là, c'est... j'ai pas d'exemple, euh, je sais que il est... encore aujourd'hui, il y a des livres qui sortent, qui promut (sic) des idées, voilà, qui... des idées, pacifiquement, et qui promut (sic) beaucoup d'idées, mais moi comme je suis pas tous ces genres de choses, je vais pas acheter les livres de ces gens... j'achète pas souvent de livre, je lis pas souvent... il m'arrive, mais je lis pas souvent, donc euh... Après je sais que, aujourd'hui encore, il y a des gens qui montrent leurs idées par des livres, par des textes, par euh... Même si c'est plus rare, parce qu'aujourd'hui c'est les réseaux sociaux.

H.

15

Malheureusement quand même, ce qui me fait penser... Malheureusement, si on prend deux exemples : quelqu'un qui va militer dans la rue pour une cause normale, tout en restant normal, comparé à quelqu'un qui va faire un acte de mouvement où il va y avoir de la violence, on va parler de quel acte à l'heure actuelle à la télé, de quel mouvement, celui qui marche tout seul dans la rue avec sa petite pancarte, celui qui passe par la violence, c'est là où maintenant c'est compliqué de pas pouvoir donner une idéologie sans rentrer dans la violence.

A.

Parce que c'est ça en fait c'est de... aujourd'hui, euh... ben c'est pareil c'est la télé aujourd'hui, qui préfère toujours, voilà, des sujets qui euh... il y a de la violence euh... des scandales, les gilets jaunes par exemple pour montrer... aussi il y a beaucoup d'affaires comme ça où les... par exemple il y avait une voiture en feu dans tout Paris, et les journalistes ils allaient autour, et ils disaient voilà tout Paris est en flammes, c'est... alors que en fait pas du tout et... même on faisait passer à la télé les Gilets jaunes pour euh... Tous sont des casseurs, alors que, il y en a, très bien, qui peuvent, eux, voilà, ils sont là parce qu'ils manifestent mais pacifiquement. Et donc aujourd'hui, les gens qui veulent manifester pacifiquement c'est vrai qu'ils sont moins mis en valeur.

Professeure Documentaliste : A. J.

D'accord. Donc selon vous en fait, même si c'est peut-être déplorable, ce sont les actions violentes qui permettent de donner des résultats quand on défend une opinion.

A.

Euh... Alors

Professeure Documentaliste : A. J.

Ou pas exactement...

A.

Des actions violentes qui donnent des résultats, c'est vrai que même aujourd'hui, mais même depuis l'histoire de l'humanité, ces actions violentes, qui ont fait bouger des choses. Après c'est vrai que des exemples comme par exemple les Lumières, qui, actions pacifiques, mais qui ont changé beaucoup de choses. Même si c'est vrai que les actions violentes, c'est parce que l'humain est comme ça en fait et ça... ça choque beaucoup plus des actions violentes. C'est-à-dire quand quelqu'un a une idée, ça va beaucoup plus le choquer... que par exemple si il reçoit un livre ou une lettre qui dit euh, où quelqu'un expose ses idées, ça va beaucoup moins le choquer que si quelqu'un rentre chez lui et le torture pour qu'il change d'idées.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et alors. Quand il y a quelque chose comme ça sur les réseaux sociaux, contre lequel vous êtes, est-ce qu'il y a des opinions, selon vous – j'en reviens toujours aux réseaux sociaux, mais quel est le meilleur moyen pour répondre, selon vous. Et selon vous, est-ce qu'il y a des opinions qui ne devraient pas être exprimées ?

H.

Oui, tout ce qui va être des opinions haineuses, tout ce qui va être des opinions comme ça, je pense que ça sert à rien de les, de les publier, parce que ça va faire que attiser le problème, ça va faire que faire enjoliver le... la chose quoi en fait.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et t'as des exemples, d'opinions, de propos haineux, de choses...

H.

Ben par exemple, comme ce qu'on avait pu étudier sur la Quizinière, quand on voyait qu'il y avait la garde nationale qui était devant la Grande Mosquée de Paris, et qu'on voyait que la personne publiait en disant comme quoi... La France... Je sais plus ce qu'elle avait mis mais un propos raciste à propos de ça ! Voilà. Ce genre de choses apporte la haine. Tandis que c'est... ça sert à rien de faire ça !

A.

Ça apporte la haine, pas forcément des informations en fait. C'est très peu souvent des propos haineux, ils ne vont pas apporter des informations. C'est... envoyer un message haineux, c'est euh déjà la haine, et c'est pas de l'information enfin...

Professeure Documentaliste : A. J.

Et alors du coup, pour vous sur les réseaux sociaux... j'ai l'impression qu'on parle beaucoup depuis tout à l'heure de propos haineux, et de personnes qui vont essayer de combattre ces propos haineux, et des fois comme tu disais Antoine – si je déforme ce que tu as dit, tu me le dis – et des fois, en dénonçant ces propos haineux ça peut aussi générer une autre violence ; et vous dites que finalement, cette violence elle est souvent hélas nécessaire pour faire valoir un point de vue.

Ma question c'est : est-ce que entre propos haineux et personnes qui sont face à ces propos haineux sur les réseaux sociaux, il y a que ces deux types de façons de penser, d'exprimer son opinion ?

H.

Il y a des gens qui expriment leur opinion, tout banalement euh, pour histoire de ! Mais on va dire que si il y a une majorité de gens qui vont publier leur propos haineux et puis il y a ceux qui vont vouloir combattre ce propos. On va dire, ceux qui sont entre deux, ils vont être perdus sous la masse de ces deux grandes catégories.

Professeure Documentaliste : A. J.

Et pourtant, est-ce que tu penses que ça peut être intéressant ceux qui sont entre deux catégories et qui seraient perdus sous la masse des grandes catégories.

H.

À vrai dire non, ça serait pas intéressant, parce qu'ils apportent pas grand-chose. Je dis pas que les deux grandes catégories apportent, mais, j'allais dire si ces deux grandes catégories ressortent toujours, c'est qu'il y a bien quelque chose qui se passe et que... Je dis pas qu'il faut qu'il ait des propos haineux, mais je veux dire c'est euh... si tout ça arrive, si tout ça se rencontre, si il y a un conflit entre les deux, c'est pour quelque chose après qui doit avancer.

17